



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22 mars 2022

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 52**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. DELLES, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, BISCHOFF, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,
MM. GROSS, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, MM. MENIERE, STEINER,
Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN,
Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 4**

M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) à M. Daniel BALLIER, conseiller Communautaire (Leyviller) ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustruff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire (Harprich) ;
Mme Manelle NICOLAS, Conseillère Communautaire (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) à M. le Président ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller communautaire (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 3**

M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landröff) ;
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;

• **Absents non excusés : 7**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 0

OBJET : Communications

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président

M. le Président de la CASAS sollicite l'autorisation de l'assemblée communautaire pour retirer et ajourner le point n° 2 intitulé « Titre de recette à l'encontre du CEN LORRAINE dans l'affaire Domaine du Bischwald. » rapporté par M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le 04/04/2022

SLO

ID : 057-200067502-20220322-CC_20220322_00-DE

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire
le retrait du point n°2 proposé par M. le Président de la CASAS.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22 mars 2022

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 52**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. DELLES, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, BISCHOFF, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,
MM. GROSS, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, MM. MENIERE, STEINER,
Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN,
Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 4**
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tanquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) à M. Daniel BALLIER, conseiller Communautaire (Layviller) ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustruff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire (Harprich) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) à M. le Président ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire (Macharen) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire (Macharen) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire (Porcelette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcelette) ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcelette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcelette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller communautaire (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 3**
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
- **Absents non excusés : 7**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémastroff) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 1

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est verbal de la séance du 25 février 2022, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 15 mars 2022.

Discussions :

M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold s'étonne de lire dans le procès-verbal du 25 février 2022, que M. André WOJCIECHOWSKI n'a pas pris part au vote du point 6 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 relatif à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, alors même que son pouvoir était adressé à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold et que ce dernier n'a pas précisé que M. WOJCIECHOWSKI, en sa qualité de Président de SNS, ne prenait part au vote.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold précise qu'il avait signalé aux instances que son mandant et lui ne prenaient pas part au vote.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold rejoint M. BREM dans ses propos mais prend en compte la rectification apportée par M. ATMANIA et que de ce fait, l'observation émise par M. BREM n'a plus lieu d'être.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus (13) : M. STEINER (ST Avold) et sa mandante Mme GUERIN (ST Avold), Mme SCHWEITZER (St Avold), Mme Carine MULLER (St Avold), M. LETULLIER (St Avold), Mme BECKER-BARDELMANN (St Avold), M. LAUER (St Avold), Mme KLEIN-MORAWSKI (St Avold), M. GAUDIG (St Avold), Mme BETTINGER (St Avold), M. HELFENSTEIN (St Avold), Mme ANNECCA-BECKA (St Avold), M. BREM (St Avold),

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022 A FOLSCHVILLER

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 52**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER,
MM. ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, THISSE, DREYDEMY,
MM. SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, STINCO, Mme LUDMANN, M. KOENIG, Mme MELLARD,
MM. MENIERE, STEINER, Mme Carine MULLER, MM. LAUER, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,
MM. KLEIN, PIERSON, TOURSCHER.

- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de CARLING à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de FOLSCHVILLER à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de FOLSCHVILLER ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire de FOLSCHVILLER à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'HOPITAL à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de MORHANGE à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de MORHANGE ;
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de ST AVOLD à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de ST AVOLD ;
Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de ST AVOLD à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de ST AVOLD ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de ST AVOLD à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de ST AVOLD ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de ST AVOLD à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président, jusqu'à son arrivée ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de ST AVOLD à Mme Carine MULLER, Conseillère Communautaire de ST AVOLD ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de ST AVOLD à Mme Carine MULLER, Conseillère Communautaire de ST AVOLD ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de VALMONT à M. Jean TOURSCHER, Conseiller Communautaire de VALMONT ;

• **Absents excusés : 5**

M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

• **Absents non excusés : 10**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcelette) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22 mars 2022

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 52

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM DELLES, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, BISCHOFF, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,
MM. GROSS, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, MM. MENIERE, STEINER,
Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN,
Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 4

M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Aitrippe) à M. Daniel BALLIER, conseiller Communautaire (Leyviller) ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustroff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire (Harprich) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) à M. le Président ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller communautaire (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés** : 3

M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;

• **Absents non excusés** : 7

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 2

OBJET : **Compétences Obligatoires – Développement Economique – Transfert des Zones d'Activités Economiques Communautaires.**

Rapporteur : **M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

Depuis la fusion intervenue par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2017, entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, devenue le 1^{er} juillet 2017, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, il résulte que l'exercice de la compétence en matière de développement économique incombe à notre intercommunalité.

A ce jour, le transfert de l'ensemble des zones d'activités économiques se déterminent comme suit :

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 04/04/2022 |
| Reçu en préfecture le 04/04/2022 |
| Affiché le 04/04/2022 |
| ID : 057-200067502-20220322-CC_20220322_02-DE |

1. Zones d'Activités gérées par la CASAS :
 - Zone Artisanale d'Altwiller ;
 - Zone Artisanale 'Charles Jully' à Carling ;
 - Zones Artisanales 1 et 2 à Grostenquin.

2. Zones d'Activités à reprendre par la CASAS :
 - A) MORHANGE :
 - Zone Lavoisier ;
 - Zone Claire Forêt.

 - B) SAINT-AVOLD :
 - Zone AGORA ;
 - Zones Artisanales du Gros Hêtre et du Hollerloch ;
 - Espace Patton.

Et, les négociations entamées par M. le Président de la CASAS et son Vice-Président, M. YAHIAOUI avec ceux de la Commune de Morhange ont pu aboutir à la finalisation du transfert des zones d'activités économiques selon les dispositions suivantes :

I) Zone d'Activité Economique dite 'LAVOISIER'

Le transfert juridique de ladite zone s'opérera après adoption des modalités techniques et financières des différentes parties suivant une étude à mener par le cabinet KPMG dans le cadre du pacte Financier et Fiscal.

II) Zone d'Activité Economique dite 'CLAIRE FORET'

La Commune de MORHANGE est propriétaire à la zone Claire Forêt, de trois bâtiments industriels cadastrés comme suit :

Ban de Morhange
Section 19 n°162, d'une contenance de 39a 89ca
Section 19 n°187, d'une contenance de 2ha 46a 93ca

A) DESCRIPTION

L'ensemble immobilier se compose de 2 parcelles :

- La parcelle sous n°162 (Zone UX du PLU) est l'assiette de deux bâtiments, de type entrepôt-atelier, d'une superficie approximative de 1000 m², le reste de la parcelle formant le n°162 est en enrobé.

- La parcelle sous n°187 (23 % en Zone UX et 77 % en Zone N) représente l'assiette d'un ancien entrepôt logistique, offrant approximativement 1650 m² utiles.
Le reste de la parcelle est en enrobé, au nord du bâtiment, et en friche végétale, au sud.

B) VALEUR VENALE

M. le Directeur Départemental des Finances Publiques a évalué les biens susvisés compte tenu du marché immobilier local et des caractéristiques des bâtiments, leur valeur maximale s'établit au montant de 438 000,00 €, en terrain intégré.

Dans la perspective d'une acquisition en bloc, un abattement appliqué au montant indiqué, le ramenant à 394 200,00 € montant net arrondi à 394 000,00 €.

Par ailleurs, il a été convenu que la reprise des différents loyers de ces bâtiments s'effectuera au profit de la CASAS, à compter de la date de signature de l'acte notarié par les parties respectives.

Enfin, il est rappelé qu'en attendant le transfert de l'ensemble des propriétés appartenant à la commune de Morhange (Zones Lavoisier et Claire Forêt), une convention de gestion interviendra à hauteur du montant réel ou jusqu'à hauteur du montant de 19 432,00 €, à verser par la CASAS au profit de la Commune de Morhange.

Dans cet ordre d'idée, une convention de gestion interviendra également avec la Commune d'Altviller jusqu'à hauteur du montant de 776,00 € à verser par la CASAS au profit de la Commune d'Altviller.

En vertu de ce qui précède, le Bureau ayant émis un avis favorable, invite le Conseil Communautaire à :

1. Approuver le transfert de la Zone d'Activité Economique dite 'Claire Forêt', sise à Morhange, dont le périmètre devra être déterminé par un Géomètre-Expert, comportant les parcelles désignées sous-section 19 n°162 et 187, pour un montant net de 394 000,00 €, étant entendu :

a) Que la reprise par la CASAS de la gestion des loyers s'effectuera à compter de la date de signature de l'acte notarié ;

b) Qu'une convention de gestion intervienne conformément aux termes de la délibération du Conseil Communautaire, séance du 15 juin 2021, point n° 3, entre la Commune de Morhange et la CASAS portant sur un montant révisé des attributions de compensation à hauteur de 19 432,00 € à verser par la CASAS au profit de la Commune de Morhange, ceci avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 ;

c) Qu'une convention de gestion intervienne avec la Commune d'Altviller conformément aux termes de la délibération du Conseil Communautaire, séance du 15 juin 2021, point n°3, entre la commune d'Altviller et la CASAS, portant sur un montant révisé des attributions de compensation à hauteur de la somme de 776,00 € à verser par la CASAS au profit de la Commune d'Altviller, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

2. Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et sur les conventions de gestion restant à intervenir entre les parties respectives, en lui donnant tous pouvoirs pour cette mise en œuvre ;

3. Constituer les crédits budgétaires afférents à cette opération au Budget Primitif 2022.

PJ :

- Evaluation de France Domaine ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le 04/04/2022

ID : 057-200067502-20220322-CG_20220322_02-DE

Discussions :

M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold demande confirmation à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du Point que ce projet n'acte pas les dossiers concernant Saint-Avold.

M. YAHIAOUI confirme à M. STEINER que les Zones de St Avold comme la Zone Lavoisier à Morhange restent à faire.

M. Gaston ADIER, Vice-Président rappelle que rien n'a été fait à ce sujet lors de la dernière mandature et que rien n'a été fait depuis.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus (6) : Mme BECKER-BARDELMANN (St Avold), M. LAUER (St Avold), Mme KLEIN-MORAWSKI (St Avold), M. GAUDIG (St Avold), Mme BETTINGER (St Avold), M. BREM (St Avold),

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

S. COSCARELLA





Direction Générale Des Finances Publiques

Direction des Finances publiques de Moselle

Pôle d'évaluation domaniale

1 rue François de Curel

BP 41054

57036 METZ Cedex 1

téléphone : 03 87 52 96 64

mél : ddvip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Alain BASTIEN

téléphone : 03 87 52 96 65

mél : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : 2021-57483-31883 / 3505896

Metz, le 4 août 2021

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES**

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
Communauté d'agglomération
« Saint-Avold Synergie »
12 rue du Général De Gaulle
57500 Saint-Avold

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation de l'opération : Acquisition de 3 bâtiments à usage industriel à Morhange.

Localisation : Zone d'activités « Claire Forêt », 57340 Morhange, Moselle.

Valeur vénale : 394 000,00 € (acquisition en bloc).

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Consultant : Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », 12 rue du Général De Gaulle, 57500 Saint-Avold.

Affaire suivie par : Mme SZWEJK.

2 – DATES DE SUIVI

Date de consultation : 4 février 2021.

Date de réception : 4 février 2021.

Date de visite : 8 février 2021.

Date de dossier en état : 10 février 2021.

3 – OPÉRATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition de 3 bâtiments à usage industriel dans le cadre d'un transfert de compétence, entre la Commune et la Communauté d'Agglomération. L'évolution des compétences entre collectivités résulte de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

4 – DESCRIPTION DU BIEN

4.1 Références cadastrales :

- section 19 parcelle 162 d'une contenance de 39 a 89 ca.
- section 19 parcelle 187 d'une contenance de 2 ha 46 a 93 ca.

4.2 Description :

L'ensemble immobilier est situé sur la zone d'activités « Claire-Forêt » de Morhange. Il se compose de 2 parcelles. La parcelle 162 est l'assiette de deux bâtiments, de type entrepôt-atelier, d'une superficie approximative de 1000 m² chacun. Le reste de la parcelle 162 est en enrobé. La parcelle 187 est l'assiette d'un ancien entrepôt logistique, offrant approximativement 1650 m² utiles. Le reste de la parcelle est en enrobé, au nord du bâtiment, et en friche végétale, au sud.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire: Commune de Morhange

État locatif: Les biens étaient précédemment loués à la SARL REHAU INDUSTRIE. L'estimation a été faite « à l'état libre ».

6 – URBANISME – RÉSEAUX

La commune dispose d'un plan d'occupation des sols depuis 1984. Modifié et révisé à plusieurs reprises, le POS a été transformé en plan local d'urbanisme. La dernière révision simplifiée, prescrite en 2011, a été approuvée le 15 octobre 2012 et rendue exécutoire le 18 décembre 2012. La dernière mise à jour a été approuvée le 10 mai 2019. La parcelle 162 est intégralement située en zone UX. La parcelle 187 est en zone UX (23%) et en zone N (77%). La zone N est une zone à protéger, pour des raisons écologiques ou paysagères. En règle générale, les constructions y sont interdites. La zone UX est une zone urbaine d'activités, destinée à recevoir des établissements industriels et commerciaux. Les règles

urbanistiques sont celles qui sont généralement appliquées dans ce type de zone. Pour être constructible, un terrain doit disposer d'une voie carrossable suffisante et être relié aux réseaux. Les parcelles sont donc constructibles en zone UX.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

L'évaluation actuelle a été réalisée par la méthode comparative, à partir d'une étude du marché immobilier local. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Les trois bâtiments datant de la même période, ils ont été valorisés sur la même base, en les comparant avec des locaux d'activité du même type. La recherche a été étendue aux communes comparables du secteur. Compte tenu du marché immobilier local et des caractéristiques des bâtiments, leur valeur maximale s'établit à 438 000,00 €. Cette valeur s'entend en « terrain intégré ».

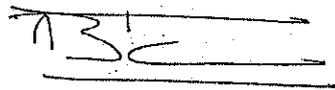
10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable un an.

11 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Dans la perspective d'une acquisition en bloc, un abattement forfaitaire de 10 % peut être appliqué au montant indiqué, le ramenant à 394 200,00 €, montant arrondi à 394 000,00 €.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation,
L'évaluateur,



Alain BASTIEN
Inspecteur des Finances publiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22 mars 2022

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 52

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. DELLES, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, BISCHOFF, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,
MM. GROSS, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, MM. MENIERE, STEINER,
Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN,
Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 4

M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) à M. Daniel BALLIER, conseiller Communautaire (Leyviller) ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustruff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire (Harprich) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) à M. le Président ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller communautaire (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés** : 3

M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landroff) ;
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;

• **Absents non excusés** : 7

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 3

OBJET : Commande publique – Décisions de M. le Président prises par délégation.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en vertu de la délibération du 16/07/2020 – Point N°6, Monsieur le Président est tenu de rendre compte au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation dont le Rapporteur est M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président, à savoir :

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
 Reçu en préfecture le 04/04/2022
 Affiché le 04/04/2022
 ID : 057-200067502-20220322-CC_20220322_03-DE

| Objet du marché | Attributaire | Montant | Marchés Publics |
|---|-----------------------------|--|-----------------|
| Suivi – Animation de l’opération programmée de l’habitat sur le territoire de la CASAS | CALM SOLIHA | Tranche ferme (3 ans) : 119 550 € HT (143 640 € TTC) Tranche optionnelle (2 ans) : 79 700 € HT (95 640 € TTC) Montant total (5 ans) : 199 250 € HT (239 100 € TTC) | 19/04/2021 |
| Outil de gestion intégré des eaux pluviales – schéma directeur zonage | SEPIA Environnement | 93 825 € HT (112 590 € TTC) | 15/06/2021 |
| Renaturation du ruisseau de Petit-Tenquin et du ruisseau du Matzengraben sur la ban communal de Gréning | Sethy | 253 594,82 € HT (304 313,78 € TTC) | 15/06/2021 |
| Création et implantation d’activités industrielles vers l’emploi/création de projets pour l’hydrogène et l’énergie | Pôle de Plasturgie de l’Est | 38 800 € HT | 15/06/2021 |
| Construction du bassin de pollution et réseaux de collecte à la zone Actival à Valmont : Contrôle Technique | APAVE | 4 400 € HT (5 280 € TTC) | 31/08/2021 |
| Construction du bassin de pollution et réseaux de collecte à la zone Actival à Valmont : Essais et contrôles des réseaux neufs | INERA | 21 056 € HT (25 267,20 € TTC) | 31/08/2021 |
| Fourniture, pose d’abris-vélos sécurisés et d’un système de contrôle d’accès à Saint-Avoid et Morhange | NOVALL | 124 334 € HT (149 212,80 € TTC) | 31/08/2021 |
| Réalisation d’une étude pré-opérationnelle d’une Opération Programmée de l’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) | CALM SOLIHA | 59.000 € HT (70.800 € TTC) | 31/08/2021 |
| Nettoyage des Locaux Administratifs et Techniques de la Communauté d’Agglomération Saint-Avoid Synergie à Morhange | CARONET | 137 619€ HT (165 181,41 € TTC) | 31/08/2021 |
| Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage dans le domaine du numérique, de la fibre et des réseaux divers | Hubert THIEL Conseil | 20 0000 € HT | 21/12/2021 |
| Mission de conseil et d’expertise en recherche, innovation en chimie, plasturgie et sur les actions à caractère économiques et d’innovation du projet de territoire Warndt Naborien | Thierry ZIMNY | 25 0000 € HT | 21/12/2021 |

| | | | |
|--|---------------------------------------|-------------|------------|
| Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des études d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de la CASAS | Auto-entreprise Jacques CLEMENT | 19 600 € HT | 21/12/2021 |
| | | | |

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
 Reçu en préfecture le 04/04/2022
 Affiché le 04/04/2022
 ID : 057-200067502-20220322-CC_20220322_03-DE

L'Assemblée Communautaire prend acte de la délibération.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold, le 1^{er} avril 2022
 Le Président,



S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22 mars 2022

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 52

M. Salvatore COSCARELLA, Président.

M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance.

MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents.

MM. DELLES, MAYOT, Mme PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. BOHN, STAUB, BISCHOFF, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, MM. GROSS, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, MM. MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 4

M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) par M. Patrice BISCHOFF, Suppléant ;

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, suppléant ;

M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;

M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) à M. Daniel BALLIER, conseiller Communautaire (Leyviller) ;

M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustroff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire (Harprich) ;

Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;

M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) à M. le Président ;

Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;

Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;

Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire (L'Hôpital) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;

M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;

Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcelette) ;

M. René MICK, Conseiller Communautaire (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire (Porcelette) ;

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller communautaire (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;

Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller Communautaire (St Avold) ;

M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire (St Avold) ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire (St Avold) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés** : 3

M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landroff) ;

M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;

• **Absents non excusés** : 7

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;

M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;

M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;

Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 4

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Rapporteur : M. le Président

Depuis la loi 'Administration Territoriale de la République' (ATR), du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, en l'occurrence la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie).

L'article 107 de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, portant Nouvelle République, dit loi 'NOTRe', publiée au Journal Officiel du 8 août 2015, relatif à l'information des conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président de l'EPCI, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, puisque le ROB doit en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de l'EPCI en tenant compte des projets intercommunaux avec des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre aux mieux aux préoccupations des administrés de la CASAS, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2022, avec la situation financière de la CASAS.

M. le Président de la CASAS porte à la connaissance des Membres de l'Assemblée Communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, ci-annexé et dont lecture a été donnée par M. le Directeur Général des Services.

M. le Président de la CASAS soumet ce débat à la discussion.

Discussions :

M. le Président de la CASAS donne la parole à M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold qui est étonné de voir figurer le Salon de l'Agriculture dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 alors que lors d'une réunion passée, M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président en charge du Tourisme avait fait part de la non-tenue du Salon cette année.

M. le Président de la CASAS informe M. LETULLIER qu'il a décidé de coupler le championnat de Labour sur le territoire de Morhange au Salon de l'Agriculture car cela s'y prêtait bien.

M. LETULLIER est surpris que M. TREUVELOT ne lui en ait pas fait part.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président en charge du Tourisme rappelle, sans vouloir mettre en porte-à-faux M. le Président, qu'il ne s'agit pas d'un Salon de l'Agriculture mais du Championnat de Labour qui se déroulera sur les bords de Morhange et de Harprich.

M. LETULLIER remercie M. TREUVELOT pour ces précisions et intervient à présent pour savoir où en est l'instruction des dossiers relatifs aux aides ciblées à l'artisanat et à l'immobilier et quand se réunira le 1^{er} comité d'instruction des demandes.

M. le Président informe M. LETULLIER qu'il va se rapprocher du dossier à la CASAS et qu'il le tiendra informé avec l'Assemblée.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de la Ville de St Avold intervient à propos de l'Office du Tourisme. Il demande quel montant est à prévoir pour reloger l'Office de Tourisme qui est actuellement dans un bâtiment communal de la Ville de St Avold.

De plus, il se demande quel objectif est réellement donné en faveur du développement du Tourisme et ne voit aucune ambition en ce sens.

M. TREUVELOT déplore le manque d'efforts des EPCI membres et s'estime heureux qu'elles continuent d'adhérer. Il les a rencontrés à plusieurs reprises afin d'espérer un sursaut et un réajustement permettant un meilleur équilibre.

Il attend le chiffrage pour un éventuel loyer sur un nouveau site.

M. Alain LETULLIER intervient en précisant que dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, ce nouvel Office de Tourisme permettrait un beau rayonnement mais s'avoue inquiet car il ne ressent aucune volonté ni dynamique de la part de la CASAS alors que la Ville de St Avold fait un bel effort en matière de Tourisme.

M. STEINER redemande la parole et évoque le cas de la Carrière Ste Fontaine, où des moyens ont été mis en matière de sécurité sans pour autant proposer d'autres activités. Il ne voit pas de volonté de faire du Tourisme. Il souhaiterait que plus de moyens soient déployés et que les projets intercommunaux avancent plus vite.

M. le Président répond à M. STEINER en lui disant qu'il ne comprend pas le sens de cette discussion, surtout après leur récente rencontre où les différentes parties étaient d'accord sur l'avancée du projet. Il rappelle, qu'en effet, s'il y avait plus de moyens financiers, tout irait plus vite.

M. TREUVELOT conclut en précisant que la Carrière Ste Fontaine est un vrai sujet d'attractivité. La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, porteur du site, va élaborer des actions et la CASAS pourrait être suiveur sur ce projet.

Quant à l'Office de Tourisme, il demande de faire preuve de patience tout en affirmant l'avancée de cet office.

Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange souhaite intervenir sur la Commission Egalité Hommes/Femmes. Cette Commission ne s'est réunie qu'une fois, notamment en raison de la crise sanitaire, mais elle assure qu'un travail de l'ombre est effectué, avec l'Association Lucie, qui lutte contre les violences physiques et psychologiques

De plus, elle souhaiterait avoir des renseignements sur la place occupée par les femmes à hauteur de 58 % au sein de la Communauté d'Agglomération. Elle constate que pour autant, les femmes de la CASAS n'occupent pas de postes à responsabilités ou certains postes tels qu'à la Police Intercommunale ou au Technique.

M. le Président prend acte des informations apportées par Mme ATTOU tout en lui signifiant que ces informations ne lui ont pas été portées à sa connaissance et le regrette vivement. Il espère qu'une avancée aura bien lieu dans ce domaine en l'année 2022.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold propose dans ce sens, qu'une aide soit versée à la commission égalité Hommes/Femmes.

M. Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont fait part à M. le Président de la CASAS, de son inquiétude quant à l'augmentation du transit de camions à prévoir, traversant Valmont et sa rue De Gaulle, avec la venue de 6 nouvelles sociétés sur la Zone Actival et également pour la sécurité des riverains.

M. le Président lui répond qu'hormis des contrôles routiers réguliers des entreprises afin qu'ils communiquent mieux auprès de leurs chauffeurs, il n'y a pas de solution. Il compte sur la Police Intercommunale afin de réguler au mieux ces passages.

M. Patrice BISCHOFF, Conseiller Suppléant de Freybouse estime que la zone est mal indiquée pour les chauffeurs routiers, y compris au niveau du GPS et qu'il faudrait revoir la signalétique.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold intervient également sur les zones économiques et leur sécurisation. Il demande si des caméras de surveillance pourraient être ajoutées sur les différents sites et rappelle l'aide du Département en ce sens.

De plus, M. ATMANIA demande si la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sera compensée par l'Etat.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances lui répond par la négative et M. le Président de la CASAS précise qu'il ne fera pas supporter cette baisse de la CVAE ni aux communes, ni aux administrés

M. ATMANIA aimerait connaître le coût des prestations extérieures auxquelles ont fait appel la CASAS pour le bug informatique.

M. le Président lui répond que ces prestations sont de l'ordre de 50 000 à 60 000 € et qu'une subvention a été sollicitée dans ce cadre.

M. ATMANIA note le point positif concernant la baisse de la capacité de désendettement. Il regrette néanmoins qu'aucun geste ne soit fait en faveur des administrés, d'autant plus vu le contexte économique actuel et ce malgré ce qui avait été annoncé lors du vote de l'augmentation de la taxe.

Enfin, M. ATMANIA s'oppose à toutes formes de réunification des services dans un nouvel hôtel communautaire. Il estime que ce projet n'est pas une priorité contrairement aux compétences tourisme, développement économique, relations transfrontalières par exemple.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de la Ville de St Avold pense au contraire qu'il est nécessaire de réaliser un Hôtel Communautaire et de se poser les bonnes questions afin de réduire les coûts de fonctionnement.

M. le Président de la CASAS rappelle que les frais de fonctionnement actuels sont de 500 000 €/an et qu'un Comité de Pilotage travaille sur le sujet.

M. ATMANIA conclut en disant qu'effectivement les frais de fonctionnement actuels sont importants, mais pour autant, un nouvel hôtel communautaire ne diminuera pas ces frais à néant. Concernant le Comité de Pilotage, il regrette que celui-ci n'ait pas été proposé à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse s'interroge sur les chemins de randonnée et aimerait savoir s'il s'agit de frais de fonctionnement ou d'investissement.

M. le Président lui répond qu'il s'agit des deux en fonction des travaux réalisés.

M. KLEIN revient également sur l'achat envisagé de tablettes et aimerait savoir où en est l'étude.

M. Philippe RENARD, Vice-Président en charge de la Communication fait part à M. KLEIN du nombre important de Conseillers Communautaires qui disposent déjà d'ordinateurs portables ou de tablettes et estime que cette dépense n'est pas une priorité pour l'heure.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022 
ID : 057-200067502-20220322-CC_20220322_04-DE

M. KLEIN est également surpris par le montant de la mise en Folschviller.

M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller précise à M. KLEIN qu'il ne s'agit pas simplement d'un éclairage mais aussi d'un mapping permettant à ce symbole du Territoire, unique au Monde, de faire le tour du Monde et d'apporter une visibilité en terme de Tourisme.

M. René STEINER demande également à ce que le chevalement de Ste Fontaine ne soit pas oublié.

M. Patrice BISCHOFF demande la parole et constate que dans le ROB, on évoque les chemins de randonnées mais pas les pistes cyclables.

M. le Président lui rappelle que des études sont menées de concert par la CASAS avec le Département.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte à M. le Président de la CASAS du Rapport d'Observations Budgétaires 2022, ci-annexé.

M. le Président de la CASAS remercie les Conseillers Communautaires présents et lève la séance.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 1^{er} avril 2022
Le Président,
S. COSCARELLA





**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2022**

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Situation Economique

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6 % sur l'ensemble de l'année 2021.

Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020.

Le déficit public 2021 est attendu à 8,4 % du PIB, pour une prévision à 9,4 % en LRFI 2021.

Pour 2022, le déficit public sera quasiment réduit de moitié soit 4,8 % du PIB.

L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenue par le Plan de Relance et un environnement de taux favorable.

Près de la moitié du Plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021, et, la loi de Finances 2022, s'est inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

Cette situation ne tient évidemment pas compte des récents évènements survenus avec la guerre en Ukraine dont on ne pourra que constater les incidences économiques ultérieurement.

B. Loi des Finances pour 2022

| |
|---|
| Les principales mesures budgétaires et fiscales de la loi de Finances pour 2022. |
|---|

- Vers une économie plus durable et plus verte :
 - Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif 'MaPrimRénov' ;
 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - + Le Plan de Relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1 Md€ au bloc intercommunal.
 - Soutenir le ferroviaire ;
 - Améliorer la qualité de l'aire ;
 - Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie ;
 - + le Plan de Relance prévoit 1,2 Md€ pour la décarbonation de l'Industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat.

- Réassurer les missions régaliennes de l'Etat ;
- Soutenir la Jeunesse ;
- Soutenir l'activité et l'emploi ;
- Accompagner les personnes fragiles et précaires ;
- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques ;
- Soutenir les Collectivités Locales :

Le Gouvernement a tenu son engagement et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux Collectivités se poursuivra en 2022.

A périmètre constant, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€.

A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de + 525 Md€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la Fiscalité Locale.

II. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

A. Les orientations budgétaires de la CASAS pour l'exercice budgétaire de l'année 2022

La CASAS comprend au **1^{er} janvier 2022**, une population locale de **52 757 habitants** (contre 52 934 habitants en 2021 : - 177 habitants) et une population totale de **53 813 habitants** (contre 53 998 habitants en 2021 : - 185 habitants).

Compte tenu de la situation pandémique actuelle, Monsieur le Président de la CASAS soumet à l'assemblée communautaire, les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS, pour l'année 2022.

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

a) AIDES FINANCIERES

- Adhésion à MOSL ATTRACTIVITE

- Participation financière 2022 : A calculer au regard du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2022 et de la participation par habitant.
- Reste à acquitter à MOSL ATTRACTIVITE, la participation financière de 2020, soit **79 802,00 € TTC**.

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur la suite à réserver.

- INITIATIVES MOSELLE EST

Pour permettre le soutien de INITIATIVES MOSELLE EST aux entrepreneurs et porteurs de projets de notre Territoire, la contribution financière de la CASAS s'élèvera à **15 880 € TTC** pour l'année 2022, soit 0.30 €/habitant.

- FONDS RESISTANCE

Sur l'initiative de la Région GRAND EST, la CASAS a adhéré au Fonds Résistance en collaboration avec le Département de Moselle et la Banque des Territoires.

La contribution financière de notre EPCI s'élèvera pour l'année 2022, à un montant de 2€/habitant, soit pour une population de 52 757 habitants, une somme de **105 514 €**.

- PLAN FRANCE RELANCE

Placé sous la présidence de M. le Préfet de Moselle, des groupes de travail ont été constitués dont la CASAS est appelée à souscrire dans différents domaines tels que la compétitivité économique, l'attractivité du territoire, le développement durable, la transition écologique, le tourisme...

- PROJETS DU TERRITOIRE WARNDT/NABORIEN/PLATEFORME CHIMIQUE ST AVOLD-CARLING

La CASAS en est membre avec les EPCI du WARNDT, de FREYMING-MERLEBACH et FAULQUEMONT en vue de mener des projets à caractère industriel portant notamment sur :

- Le projet de combustibles solides et récupération : GAZEL ENERGIE
- La production massive d'hydrogène et de stockage : STORENGY et H2V
- Développement de la filière hydrogène : projet porté par le PPE
- Projet de création d'un Centre de Certification et de Qualification ; porté par le PPE et l'Institut de Soudure.
- Projet QUARON : versement de 200 K€ à prévoir en 2022 correspondant au démarrage du projet (reliquat de 172 000 € en 2023).
- Après avoir acté l'implantation de la Société METEX NOOVISTA en 2021, la Société AFYREN, spécialisée en matière de Chimie Verte, porteur de 50 emplois nouveaux, doit démarrer son activité en 2022 sur le site de la plateforme.
- Projet d'implantation de la Société CIRCA : une aide financière à hauteur de 500 K€ est envisagée et répartie sur 3 années d'exercice budgétaire (10 % en 2022, soit 50 000 € et le reliquat en 2023 et 2024)

Pour le territoire du Warndt Naborien, une enveloppe financière d'un montant de 11 Millions d'Euros a été constituée par l'Etat pour répondre aux différents projets par l'EPCI.

Pour la CASAS, il importe de porter un vif intérêt sur le devenir de la Centrale Emile Huchet et du maintien des emplois sur ce site.

Rappelons enfin que la CASAS a été reconnue comme Territoires d'Industrie dont la signature avec la représentante du Gouvernement, Mme Emmanuelle WARGON s'est déroulée le 16 février 2020 à Carling.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets du PTWN, M. le Président de la CASAS s'est engagé à procéder au recrutement de 3 Ingénieurs dans les domaines de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Transition Ecologique (cf délibération du 12 juillet 2021, point n°7) en accord avec les autres EPCI membres du Territoire.

Une enveloppe financière d'un montant de 705 000 € est prévue dont 8 % seront à la charge de la CASAS et 4 % à charge des autres EPCI.

- CONVENTION CASAS/DEPARTEMENT DE MOSELLE PORTANT SUR L'OCTROI D'AIDES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire sera appelé à proroger au courant du 1^{er} semestre de l'année 2022, la convention susvisée dont l'assemblée constituera une enveloppe financière dont le Département apportera une contribution identique.

Au vu des nombreux dossiers enregistrés, il sera proposé de porter cette enveloppe financière de 75 000 € à 100 000 € pour l'année 2022, avec un report de crédits de 75 000 € (Exercice budgétaire 2021).

- ELABORATION D'UN PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Premier Ministre, Jean CASTEX et son Gouvernement ont retenu notre Territoire et celui du Warndt Naborien pour l'élaboration du PTRTE.

A cet effet, différentes réunions techniques ont été mises en place par le Représentant de l'Etat (Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach-Boulay) et le Directeur de la Maison de la Région pour son élaboration qui vient d'être approuvé par l'ensemble des partenaires et dont les actions ont été portées à la connaissance de l'assemblée communautaire en séance du 25 février dernier.

b) ZONES COMMUNAUTAIRES

En l'année 2021, la gestion de nos zones économiques communautaires, qui génèrent environ 4 700 emplois, doit connaître en 2022, la réalisation de projets d'aménagement ou la concrétisation de nouvelles entreprises sur notre territoire, à savoir :

- Zone ACTIVAL à VALMONT

- Réalisation d'un Bassin de Rétention en faveur du groupe SOSTMEIER.
Coût des travaux : 1,2 M € HT dont 430 000 € de subvention (Département)

- Poursuite du projet de Centrale Photovoltaïque menée par la Société NEOEN.

5 sociétés qui souhaitent s'implanter sur ce site :

- PASS SA
- TECH France
- ACM EST
- Usine artisanale (pâtisserie) Thierry HOMMEL
- Société de désossage et transformation de la Viande (M. KOENIG)

- Parc Industriel de FURST à Folschviller

4 sociétés doivent s'implanter sur ce site :

- PHARMA AUTO
- SOCOMET

- LORRAINE PAVAGE

- **ULAS CONSTRUCTION**

avec le projet d'installation du Parc Photovoltaïque dénommée 'Peggy CIESLIK' sous la maîtrise d'ouvrage de la Française de l'Energie, délibération du 25 février 2022.

- **COMPOSITE PARK / Zone du GRUNHOF à PORCELETTE**

Sur la zone du GRUNHOF, il est prévu de promouvoir la zone en vue de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés sur le territoire. Des demandes d'implantation ont été formulées et feront l'objet d'un examen par la Commission Développement Economique.

Le projet de développement des Jardins de Cocagne est toujours en instance d'étude pour favoriser l'exploitation maraîchères bio, à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

Au Composite Park, l'Hôtel d'Entreprises affiche toujours complet.

L'année 2022 verra la concrétisation de la cession de l'immeuble occupé par l'IRT et dont l'occupant souhaite s'en porter acquéreur au prix de vente HT de 1 Million d'Euros.

- **Zone EUROPORT à SAINT-AVOLD**

En l'année 2022, il est prévu la concrétisation du projet suivant :

- La société FLOERGER qui doit annoncer son projet de développement.

- **VENTE AU CARREAU à SAINT-AVOLD**

Cette zone en instance de l'obtention du Permis d'Aménager, doit voir l'implantation de nouvelles sociétés, avec notamment le projet d'extension de la Société DODO, d'autant qu'une enquête publique environnementale vient de s'achever, sans observations particulières.

- **PLATEFORME de DIESEN/PORCELETTE**

La Tranche 1 de la Centrale Photovoltaïque instruit par MONTAN SOLAR a été menée à bien en l'année 2021.

Une seconde tranche 2 (surface de 12 ha 03a 99 ca) a été instruite par la Société LUXEL (CPV SUN 52) dont le Conseil Communautaire a approuvé en séance du 16 décembre 2021, à raison de 3 050 € HT/ha/an, une convention de mise à disposition, avec promesse de bail emphytéotique.

- **CARRIERE SAINTE FONTAINE à SAINT-AVOLD**

Pour le devenir du site, les commissions communautaires compétentes continueront leurs démarches avec le CAUE pour la valorisation tant en matière touristique qu'en matière de Développement Durable.

- **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES de MORHANGE**

Le Conseil Communautaire sera appelé à homologuer au courant de l'exercice budgétaire 2022, le transfert des zones économiques Claire Forêt et Lavoisier.

Un crédit budgétaire de 394 000 € sera constitué au Budget Primitif 2022 pour acter le transfert de la Zone Claire Forêt.

Le transfert de la Zone Lavoisier s'opèrera après accord à intervenir sur les modalités techniques et financières par les parties respectives (CASAS et Commune de Morhange).

Il importe dans ce domaine, de préserver les emplois sur ces différentes zones et notamment un des leaders à savoir l'entreprise REHAU.

- **ZONE ECONOMIQUE de GROSTENQUIN**

L'année 2021 a vu le transfert des zones économiques 1 et 2 de la commune de GROSTENQUIN, au profit de la CASAS, qui permet dorénavant également une exploitation foncière de notre EPCI en vue du développement de ces zones et du maintien des emplois existants.

- **Transfert des ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Considérant le transfert au courant de l'année 2021 des zones d'activités économiques des communes d'Altwiller, de Carling, de Grostenquin et Morhange, prévu en 2022, il ne resterait plus qu'à opérer le transfert des zones économiques de la Ville de Saint-Avold, qui sont pressenties, à travers :

- Les Zones artisanales du Gros Hêtre et Hollerloch ;
- La Zone Espace Patton ;
- La Zone AGORA

et restant à confirmer par le Conseil Municipal de Saint-Avold.

- **Signalétiques des ZONES d'ACTIVITES ECONOMIQUES**

La Commission Communication sera appelée à revoir la mise en place d'une nouvelle signalétique à l'entrée de nos différentes zones économiques communautaires.

- **Extension de ZONES A CARACTERE ECONOMIQUES**

Dans le souci de la recherche de maîtrise foncière, M. le Président de la CASAS continuera à mener ses investigations sur les possibilités d'extension de zones foncières à caractère économique, pouvant porter sur :

- La plateforme de la Cokerie de CARLING, dont une étude de projet a été confié à l'EPFGE pour répondre à un besoin industriel imminent ;
- Propriétés HENRY/DOLL, sises le long de la voie de contournement vers le Warndt.

| |
|-----------------|
| COMMERCE |
|-----------------|

La CASAS, partenaire avec la Ville de Saint-Avold pour l'opération Cœur de Ville (CV) et avec la Commune de Morhange pour l'opération Petites Villes de Demain (PVD), continuera à travailler de concert pour promouvoir les plans d'actions envisagés et notamment la redynamisation et la revitalisation du Centre-Ville de Saint-Avold et du secteur de la Gare de Valmont et des différentes actions de revitalisation de la Commune de Morhange, qui se manifestent au travers des dispositifs nationaux ACV et PVD (ingénierie, habitat, commerce, tourisme et mobilité).

A noter également que la CASAS a mise en place une aide ciblée au Commerce et à l'Artisanat à hauteur du montant de 200 000 € par an sur 5 ans, conformément au règlement instauré par la Région GRAND EST.

Enfin, relevons que la CASAS a homologué une participation financière d'un montant de 5 000 € au Salon de l'Habitat lors du Conseil Communautaire du 25 février 2022.

PLH/Equilibre Social de l'HABITAT

La CASAS poursuivra sa politique en matière d'Habitat par les différentes actions suivantes :

- Poursuite de l'élaboration du PLH pour définir les orientations et déterminer un programme d'actions pour la fin de la présente année ;
- La réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- La réalisation d'une OPAH-RU en liaison avec l'opération Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ;
- Le maintien de l'Aide à la Collectivité à 500 € ;
- La poursuite de la mission de suivi-animation du dispositif prévu par le CALM ;
- Le renouvellement d'un Prestataire de Service de l'ordre de 20 000 € pour l'année 2022.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage continuera à être assurée par la Société SAINT-NABOR SERVICES, via une Délégation de Service Public, dont le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 5 ans, moyennant une prestation financière de 135 670 € net/an.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

L'année 2022 sera la dernière année d'une tarification séparée entre les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan et le Conseil Communautaire sera invité à délibérer avant le 15 octobre 2022 sur le mode de recouvrement à instaurer sur l'ensemble du territoire de la CASAS.

Un pacte financier avec le SYDEME a été adopté par le Conseil Communautaire en séance du 25 février 2022, avec l'abandon d'une créance due par le SYDEME pour un montant HT de 937 994,00 €.

En matière de déchets ménagers, le Conseil Communautaire a adopté la mise en place de nouveaux sacs transparents en lieu et place des sacs oranges, l'objectif étant de simplifier le geste de tri.

La Régie de collecte jouera dans ce domaine, un rôle prépondérant avec un ramassage tous les 15 jours des sacs transparents.

Une étude technique sera menée en vue de pouvoir centraliser cette Régie sur le territoire par l'acquisition éventuelle d'un dépôt existant.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déchetteries, notre assemblée intercommunale sera invitée à se prononcer sur les prévisions budgétaires suivantes :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Création d'une nouvelle déchetterie sur l'Hôpital : Acquisition du terrain HENRY + lancement de la Maîtrise d'œuvre avec étude préliminaire : | 90 000 € TTC + 50 000 € |
| - Travaux de réhabilitation de la déchetterie de Valmont : | 200 000 € HT |
| - Création d'une nouvelle plateforme sur Morhange : | 7 000 € |
| - Etude de faisabilité pour l'implantation d'une déchetterie à Vahl-Ebersing : | 20 000 € |

TOURISME – ESPACES NATURELS

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur les prévisions budgétaires élaborées par la Commission Tourisme et Espaces Naturels suivantes :

a) Office de tourisme « Cœur de Moselle »

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme, ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI se sont engagées à travers une convention, à verser une cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT fixée à 2,50 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 135 000 €

- Etude d'une aire de stationnement de Camping-Car en instance.

b) Chemins de randonnée

1. Convention à signer sur la base de 307 km entretien des circuits avec le club vosgien à raison de 23 € du km (alignement pratique DUF Faulquemont).

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 7 100 €

2. Prévoir la création de nouveaux circuits environ 40 km à raison de 51 €.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 040 €

3. Travaux de réfection de sentiers.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 000 €

4. Conception d'une nouvelle charte graphique et remplacement de 10 panneaux de départ des circuits de randonnées.

Prévisions budgétaires en investissement : 15 000 €

ÉVÉNEMENTIELS

a) Salon de l'agriculture « AGRI SYNERGIE »

Prévisions budgétaires en fonctionnement : Restant à déterminer en liaison avec l'organisateur de cette manifestation qui devrait se dérouler à Morhange.

b) Magic Mosellane

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 000 €

c) Semaine Marchante

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 500 €

d) Inauguration « Place au Local »

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 000 €

e) L'association « les enfants du charbon »

Convention d'objectifs 2021-2022-2023 montant de participation 0,50 centimes par habitant pour promouvoir le spectacle.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 27 000 €

f) Syndicat Mixte pour la création et la gestion du musée de la Mine

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 30 000 €

ESPACE NATURELS SENSIBLES

a) Appel à Manifestation d'Intérêt

Le CENL a identifié sur 7 communes du territoire et sur celui de la CA de Sarreguemines, des prairies riches en biodiversités, qu'il est essentiel de préserver. Les deux Collectivités ont donc sollicité l'AERM pour être accompagnées financièrement dans cette démarche.

Coût de l'opération pour la CASAS pour 5 ans : 29 198,58 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 840 €

b) Marché Animation DOCOB Natura 2000

Renouvellement de l'animation du Site Natura 2000

Coût prévisionnel de 40 310 €

Subventions : AERM 12 093 € - Etat 17 000 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 11 217 €

c) Travaux de restauration Bischwald

Des travaux de restauration des bassins piscicoles sont à prévoir. Montant prévisionnel de 100 000 € HT.

Subventions : Agence de l'eau Rhin Meuse : 40 000 €

Prévisions budgétaires en Investissement : 60 000 €

d) Plan de valorisation carrière Saint Fontaine

Des travaux sont à prévoir pour sécuriser le site de la carrière. Montant prévisionnel : 150 000 €

Subventions : Projet territoire Pays Naborien Warndt : 60 000 €

Prévisions budgétaires en investissement : 90 000 €

c) Chêne des Sorcières

Des travaux sont à prévoir pour sécuriser le chêne montant prévisionnel : 30 500 €

Prévisions budgétaires en investissement : 15 250 € (Sous réserve de subventions sollicitées et du bilan de santé du chêne)

HISTOIRE - Devoir Mémoirel

a) Accompagnement des sociétés de cercle d'histoire du territoire

Versement d'une subvention pour la publication d'une revue faisant la promotion du Pays Naborien et Centre Mosellan dans les domaines de l'histoire économique, culturelle et religieuse.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 000 €

A ce titre, le Bureau a émis le souhait qu'un seul versement soit effectué au profit d'Associations spécialisées dans ce domaine.

b) Mise en lumière de la tour marteau (Chevalement)

La commission propose de mettre en valeur l'édifice par l'éclairage de la tour Marteau de Folschviller.

Montant des travaux : 90 000 €

Subventions : 18 000 €

Budget prévisionnel en investissement : 78 000 €

Une réflexion s'imposera pour le puits Sainte-Fontaine.

PROTECTION ANIMALE

Au 1^{er} janvier 2022, la gestion de la fourrière animale est confiée à la Police Intercommunale sise à Porcelette.

Une prévision budgétaire de 5 000 € est envisagée pour la stérilisation des chats et les soins vétérinaires des chiens et chats.

ORGANISATION DE LA MOBILITE

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur les prévisions budgétaires suivantes :

En 2021, le réseau s'est non seulement modernisé, mais s'est également inscrit dans le cadre de la transition énergétique. Transavold est désormais un réseau 3.0 avec un nouveau système de billettique (la carte Simplicité), un service de boutique en ligne, une application (My Bus) faisant office, entre autres, de ticket de bus ...etc.

C'est aussi un réseau plus « vert » avec la mise en service de 5 bus hybrides et d'un bus 100 % électrique.

L'année 2022 sera consacrée à faire évoluer l'offre de services en l'adaptant aux besoins des usagers. Il s'agira aussi bien d'affiner l'offre existante que de proposer de nouveaux services.

Ainsi, chaque déclinaison du réseau sera concernée :

- **Réseau de transport urbain :**

- Intégration à titre expérimental (d'une durée de 3 ans) d'une nouvelle ligne de transport à Morhange : ligne « Gare SNCF – Zone Cap 3 000 »,
- Création d'une desserte du Centre de santé Roosevelt à Valmont ainsi que de la zone d'attractivité concernée afin de répondre à une demande croissante,
- Ajustement des services vers la zone commerciale du Heckenwald.

- Réseau de transport scolaire « Tran'School » :

- Une nouvelle identité visuelle sera apposée sur les cars scolaires afin d'améliorer l'identification du service développé par la CASAS, de le distinguer et de le démarquer du réseau Fluo de la Région Grand Est,
- Mise en place d'une information des parents par SMS.

- Transport A la Demande (TAD) :

depuis le 1^{er} janvier 2022, « dézonage » du service. Les zones (Nord/Sud) sont supprimées pour un fonctionnement simplifié. Le TAD permet, donc, de se déplacer d'une Commune à l'autre sur l'ensemble du territoire. Par exemple de Brulange à Carling, de Gréning à Porcellette.

- Billettique :

ouverture en fin d'année de la vente de titres combinés (Transavold + autres réseaux de transport Régionaux + train). A partir de cette période, il sera possible pour l'utilisateur de payer en même temps et en une seule fois les différents titres de transports nécessaires à son trajet.

- Transport transfrontalier :

○ Retour de la CASAS dans le cofinancement de la ligne MS (Moselle Sarr) assorti de la desserte de la gare routière de Saint-Avold.

○ Activation d'une ligne Saint-Avold- Sarrelouis (avec la possibilité de desservir les Communes de Carling et L'Hôpital et la zone industrielle de l'Europort). Cette ligne sera destinée à faciliter les déplacements des actifs transfrontaliers.

- Transition énergétique :

Expérimentation de bus à hydrogène. Pendant une durée de 2 semaines, en partenariat avec un constructeur et Transdev, il s'agira de tester, en condition réelle, cette solution sur le réseau Transavold.

a) Gare routière/ Maison de la Mobilité

- Gare routière :

- o Remplacement de l'éclairage sous l'auvent de la gare routière :

L'éclairage installé sous l'auvent nécessite d'être remplacé pour raisons de sécurité ; un certain nombre d'ampoules sont grillées.

En outre, pour un gain de consommation d'énergie, il sera remplacé par un éclairage de type Led dont la couleur pourra être adaptée et varier en fonction des périodes de l'année (octobre rose, Noël ...).

Coût de l'opération : 5 000 € HT.

- Maison de la Mobilité :

- o Installation d'un système de climatisation dans l'agence commerciale :

Dans la continuité des travaux d'amélioration du confort d'accueil des usagers, un système de climatisation sera installée afin de tempérer la température de cet espace aux parois vitrées.

Cout de l'opération : 20 000 € TTC

- o Pose de 2 portes d'entrée automatiques :

Les portes des 2 entrées de la Maison de la Mobilité ont travaillé avec le temps et se sont dégradées avec le passage des usagers. Elles ne sont plus adaptées à la forte fréquentation du site et présentent un risque en termes de sécurité du site. Il est donc prévu de les remplacer par une porte automatique au niveau de chaque entrée.

Coût de l'opération : 20 000 € HT.

- o Pose de toiles de communication dans la hall d'attente :

Les travaux de « lifting » entrepris, l'année dernière, ont laissé apparaître un pan entier de mur couvert d'un parquet désuet, situé au-dessus de l'espace d'attente. Cet espace offre un emplacement de choix pour communiquer.

C'est pourquoi, il est proposé de le couvrir d'une toile comprenant le logo de la CASAS ainsi que la charte graphique du réseau Transavold.

En fonction des périodes de l'année, d'autres toiles pourront être affichées avec une communication adaptée, mais également pour communiquer sur les événements organisés par la CASAS et/ou ses communes.

Coût de l'opération : 8 700 € TTC.

b) Electromobilité

- Implantation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques :

La pose des 2 bornes de type charge rapide, prévues en 2021, (sur le 2nd parking de covoiturage et à Lixing-lès-Saint-Avold) interviendra au plus tard fin mars 2022. La pénurie de composants électroniques a provoqué un allongement des délais de livraison.

En 2022, il est envisagé d'installer 3 nouvelles bornes dans les communes suivantes : Grostenquin, Morhange et Valmont. Les bornes qui seront implantées seront, dorénavant, de type charge rapide puisqu'elle correspondent aux besoins du marché et sont évolutives. Ce modèle présente, également, l'intérêt de pouvoir, par la suite, en augmenter la puissance.

Coût de l'opération : 220 000 € HT. Subventions : 88 000 € (40%) ETAT (DSIL) et 24 000 € (11%) Région Grand Est (Climaxion).

- Reprise marquage places de stationnement bornes de recharge :

Le marquage des places de stationnement dédiées aux bornes de recharge pour véhicules électriques ne tient pas. Il sera, donc, repris aux moyens d'une peinture résine, solution plus durable.

Coût de l'opération : 21 115 € HT.

c) Modes actifs

- Mobilités douces :

- Le schéma directeur vélo :

La demande d'aide ayant été retenue par l'Ademe au titre du programme Avélo 2, en fin d'année dernière, le schéma directeur vélo, démarche destinée à appréhender de manière globale les enjeux du vélo sur le périmètre de la CASAS et qui débouchera sur un programme pluriannuel d'action et d'investissement, sera lancé au cours du 1^{er} trimestre.

- Création de 3 stations de location en libre-service de Vélo à Assistance Electrique sur des lieux restant à déterminer.

Coût de l'opération : 130 000 € HT. Subvention : 52 000 € (40%) Etat (DSIL).

d) Habillage des 3 abris vélo sécurisés

Afin de leur attribuer une identité, flochage aux couleurs de l'Agglo et selon les éléments de la charte graphique du réseau Transavold.

Coût de l'opération : 11 000 € TTC.

e) Animation : participation au Défi "J'y vais"

Soutenu par l'ADEME Grand Est et coordonné par l'association Vélo Mobilités Actives en Grand Est (VMA), « J'y vais ! », est une opération de sensibilisation, ludique, collective et responsable.

L'objectif est d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail ou de scolarité par des modes de déplacement alternatifs à « l'autosolisme » : marche, vélo, trottinette, TER, bus, car, covoiturage.

Une trentaine de territoires du Grand Est ont participé au Défi en 2021. Sont concernés les entreprises, collectivités, établissements publics ou privés ..., tout employeur de 3 salariés minimum.

Se déroulant du 2 mai au 22 mai 2022, il est possible de choisir entre un des deux défis ouverts : « Au boulot, j'y vais à vélo » et « Au boulot, j'y vais autrement ».

Coût de l'opération : 3 500 TTC

f) Etudes

- Élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité programmé des arrêts de bus :

L'article L.1112-2-1 du code des transports prévoit l'obligation pour les Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) de réaliser un schéma directeur d'accessibilité des arrêts de bus. Pour se conformer à la réglementation il est proposé de procéder à l'élaboration de ce document.

Coût de l'opération : 60 000 € TTC.

- Réalisation d'une étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions :

La Région Grand Est lance son Plan Motorisations à faibles émissions 2030. Dans ce cadre, un dispositif d'aide régional à l'acquisition de véhicules à faibles émissions vient d'être ouvert avec, notamment, une subvention de 50 000 € par véhicule, pour les véhicules à hydrogène.

L'éligibilité à ce dispositif est conditionnée à la réalisation, au préalable, d'une étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions.

C'est pourquoi, dans la perspective de la fermeture de la centrale thermique Emile Huchet fin mars 2022 et du démarrage du projet de reconversion « Emil'HY » (production, stockage et distribution d'hydrogène), il est proposé d'élaborer un schéma directeur des mobilités à faibles émissions, et ce afin d'être en mesure de déposer une demande d'aide à l'acquisition de bus à hydrogène pour le réseau de transports de la CASAS.

Coût de l'opération : 40 000 € TTC. Subvention : 32 000 € (80%) Région Grand Est.

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur les prévisions budgétaires suivantes :

1) Compétence Assainissement

Depuis le 01/01/2021, la compétence assainissement est exercée sur l'ensemble du territoire à l'exception des communes de Diesen et de Porcellette.

1.1) Dépenses d'investissement - Travaux

a) Altrippe – Leyviller

Les travaux de déconnexion des fosses septiques se terminent sur Altrippe. Ceux, sur Leyviller sont terminés.

Les deux communes sont assainies collectivement.

Reste à réaliser

| | | | |
|----|------|---|--------------|
| 23 | 2315 | TRANCHE 2 : Altrippe Leyviller - Mise en conformité de l'assainissement | 316 934,99 € |
|----|------|---|--------------|

b) Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer

Toutes les études pour l'élaboration du projet de mise en conformité de l'assainissement sont terminées, les travaux débuteront au cours du second semestre et seront composés de plusieurs étapes :

1) Travaux sur les réseaux collecte et de transfert

- Création pour les rues orphelines de réseaux,
- Réhabilitation pour les réseaux existants,
- Transfert pour emmener les eaux usées des deux villages à la station d'épuration.

2) Unité de traitement

Les communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer seront assainies au moyen d'une unité de traitement commune aux deux villages.

Il s'agira un filtre planté de roseaux à deux étages de 950 EH qui se trouvera sur le ban communal d'Hellimer.

Une zone de rejet végétalisée sera implantée en sortie de filtre avant le rejet final au milieu naturel.

3) Déraccordement des eaux pluviales

L'objectif de cette opération est de limiter au maximum les débits d'eaux pluviales transférés vers la station de traitement, en déconnectant des surfaces imperméabilisées.

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, seules les opérations de complexité de mise en œuvre « simple » et « moyenne » ont été considérées et étudiées.

4) Déconnexion des fosses septiques

Ces travaux de mise en conformité correspondent à la réalisation des branchements et la déconnexion des fosses septiques.

Il est prévu la réalisation de 294 déconnexions de fosses et de mise en conformité de branchements (158 sur Hellimer et 136 sur Diffembach-Les-Hellimer).

Les travaux ont été estimés à 5,3 millions d'euros. Le plan de financement est en cours. Les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département ont été demandées.

La recherche d'un emprunt a été initiée.

Ces travaux seront décomposés par tranches et seront programmés sur 3 ans, avec un démarrage prévu au second semestre 2022.

| | | | |
|----|-------|--|--------------|
| 23 | 2315 | Maitrise d'œuvre Etude et suivi de travaux | 20.000,00 € |
| 23 | 2315 | Tranche 1 - Mise en conformité de l'assainissement | 600.000,00 € |
| 13 | 13111 | Mise en conformité de l'assainissement - AERM | En attente |
| 13 | 1313 | Mise en conformité de l'assainissement - Département | En attente |

c) Stations d'épuration du territoire - Autosurveillance réglementaire

A l'entrée de la station d'épuration de Saint-Avold, un des points réglementaires S16 est détruit depuis la tempête de 2018.

Une étude a été réalisée pour optimiser et simplifier la mise en place de l'auto surveillance en regroupant l'ensemble des points S16 (au nombre de 4) en un seul point d'entrée à savoir :

- * les eaux usées du déversoir D603 (S16 avec rejet > 600 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir Gros Hêtre (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir d'orage Wenheck (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir du poste de refoulement de Moulin neuf (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)

Ce point regroupera l'ensemble des arrivées dans un ouvrage d'entrée unique qui sera le point centralisé de l'auto surveillance. Il sera question de construire un ouvrage en génie civil hors sol.

L'étude a démontré qu'au niveau de l'arrivée principale de Saint-Avold, on peut observer deux changements hydrauliques ; les eaux usées sont emmenées par une canalisation ovoïde de 1200/800 qui débouche sur une canalisation DN 800 sur environ 30 mL. Ensuite, cette conduite en DN800 se poursuit sur un réseau en DN 500 sur 270 mL et arrive à la station d'épuration.

Ce changement de section entraîne une réduction de la capacité de l'hydraulique de 6,7 fois. (On passe de 1000L/s à 150 L/s).

De plus, l'emplacement de cette conduite et la présence de la végétation l'ont rendu non étanche et ouverte aux infiltrations liées à la Rosselle se trouvant juste à côté.

Le remplacement de cette conduite (DN500) sur 270 mL par une canalisation en diamètre 1000 permettra de réduire les déversements au milieu naturel et en améliorera sa qualité et résorbera les infiltrations.

En parallèle de ces travaux et pour se mettre en conformité, il est nécessaire de modifier les canaux débitmétriques d'entrée ou de sortie de certaines stations d'épuration :

→ Pour la station d'épuration de Saint-Avold :

* le canal d'entrée doit être mis en conformité (la longueur d'approche est insuffisante, la largeur est insuffisante et le canal Venturi est déformé,)

→ Pour la station d'épuration de Jeanne d'Arc :

* le canal de sortie doit être mis en conformité (création d'un canal au-dessus de la canalisation de sortie)

→ Pour la station d'épuration de Morhange :

* le canal de sortie doit être mis en conformité (la longueur d'approche est insuffisante et le positionnement de la sonde de débit est non conforme)

| | | | |
|----|-------|--|--------------|
| 23 | 2315 | STEP Saint-Avold - Reprise des 4 points S16 pour un point A2 | 720.500,00 € |
| 23 | 2315 | Maitrise d'œuvre suivi de travaux | 39.900,00 € |
| 23 | 2315 | STEP Saint-Avold - Reprise du canal d'entrée (Conformité de l'auto surveillance) | 30.850,00 € |
| 23 | 2315 | STEP Jeanne d'Arc - Reprise du canal de sortie (Conformité de l'auto surveillance) | 55.850,00 € |
| 13 | 13111 | STEP Saint-Avold - Reprise des 4 points S16 pour un point A2+ changement de la conduite d'arrivée - AERM | En attente |

| | | | |
|----|-------|---|--|
| 13 | 13111 | STEP Morhange - Reprise du canal de sortie (Conformité de l'auto surveillance) - AERM | |
| 13 | 13111 | STEP Saint-Avold - Reprise du canal d'entrée (Conformité de l'auto surveillance) - AERM | |
| 13 | 13111 | STEP Jeanne d'Arc - Reprise du canal de sortie (Conformité de l'autosurveillance) - AERM | |

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

d) Macheren

La rue du Chêne n'est actuellement pas assainie collectivement. Il convient de raccorder cette rue à l'assainissement collectif.

Les travaux se traduiront par :

- * la pose d'une conduite de collecte des eaux usées,
- * la pose d'un poste de refoulement qui emmènera les eaux usées rue Martin Rioux
- * la déconnexion des fosses septiques des habitations de la rue.

Ces travaux ne seront pas subventionnés. L'étude projet est en cours de réalisation.

| | | | |
|----|------|--|--------------|
| 23 | 2315 | Travaux de mise en conformité de l'assainissement de la rue de la source | 220.000,00 € |
|----|------|--|--------------|

1.2) Dépenses d'investissement - Etudes

a) Temps sec – Temps de pluie

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) qui impose le retour au bon état des milieux aquatiques a été traduite par la mise en place d'un Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT). Dans ce PAOT, on y retrouve pratiquement toutes les communes du territoire de la CASAS (notamment celles traversées par un cours d'eau).

Aussi, plusieurs actions doivent être menées afin de revenir au bon état ou améliorer les milieux récepteurs couvrant notre territoire.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse plusieurs études vont être lancées pour connaître l'impact des rejets urbains au niveau des masses d'eau par temps sec mais également par temps de pluie. Ces études sont subventionnées à hauteur de 70%.

Ces études auront lieu sur les communes de :

- * Carling-L'Hôpital,
- * Saint-Avold.

Ces études feront l'objet d'une consultation mais sont estimées à plus de 100 k€. Ces études démarreront cette année et se termineront l'année prochaine.

| | | | |
|----|-------|---|-------------|
| 20 | 2031 | Saint-Avold - Etude Temps sec - Temps de pluie - Complément de l'existant | 65.000,00 € |
| 20 | 2031 | Carling-L'hôpital - Etude Temps sec - Temps de pluie | 65.000,00 € |
| 13 | 13111 | Saint-Avold - Etude Temps sec - Temps de pluie - Complément de l'existant | 45.500,00€ |
| 13 | 13111 | Carling-L'Hôpital - Etude Temps sec - Temps de pluie | 45.500,00 € |

b) Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE)

La note technique du 12 août 2016 (RSDE 2) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées (STEU) de capacité nominale supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (10.000 EH) s'inscrit dans la perspective d'identifier et de réduire les micropolluants à la source avec la mise en place d'un diagnostic vers l'amont de la STEP dès lors que des micropolluants sont identifiés comme significativement présents dans les eaux brutes ou les eaux traitées de la station de traitement des eaux usées.

La présence de ces micropolluants a été retrouvée de manière significative sur nos trois stations d'épuration à savoir :

- Carling-L'Hôpital,
- Folschviller,
- Saint-Avold.

Un diagnostic complémentaire vers l'amont afin de repérer les sources de pollution liées aux paramètres identifiés lors des campagnes de mesures RSDE2 doit être menée.

L'objectif de cette étude consistera à :

- engager le diagnostic sur le réseau de collecte des stations d'épuration,
- proposer des actions pertinentes de réduction du micropolluant identifié.

Cette étude doit être réalisée au plus tard le 01 juillet 2022.

Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 50%.

| | | | |
|----|-------|---|-------------|
| 20 | 2031 | <i>Saint-Avold - RSDE - Diagnostic complémentaire de l'amont</i> | 28.760,00 € |
| 20 | 2031 | <i>L'hôpital - RSDE - Diagnostic complémentaire de l'amont</i> | 23.500,00 € |
| 20 | 2031 | <i>Folschviller - RSDE - Diagnostic complémentaire de l'amont</i> | 24.240,00 € |
| 13 | 13111 | <i>L'Hôpital - Folschviller - Saint-Avold - RSDE - Diagnostic complémentaire de l'amont</i> | 38 250,00 € |

c) Le Diagnostic permanent

L'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié par l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 2020 impose la mise en place d'un Diagnostic Permanent pour chaque système d'assainissement de plus de 10 000 EH pour le 31 décembre 2021.

Les objectifs visés par le Diagnostic Permanent sont les suivants :

- * Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- * Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- * Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- * Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Ce Diagnostic Permanent sera décomposé en plusieurs phases.

La première phase correspond à l'initialisation du Diagnostic Permanent et a pour objectifs de :

- Dresser un état de la connaissance des ouvrages, afin de :
 - * Détecter les éventuelles lacunes documentaires,
 - * Recenser les paramètres et moyens du site qui pourront refléter l'état des ouvrages et des équipements,

→ Définir les critères ou indicateurs qui seront utilisés pour évaluer l'état du système et sa capacité à respecter ses obligations, ainsi que les seuils d'alerte.

La deuxième phase du Diagnostic Permanent, qui nécessitera la collecte régulière des données servant au calcul des indicateurs par l'exploitant et qui sera à renouveler périodiquement, consistera à :

→ Évaluer les indicateurs de suivi au regard des seuils fixés,

→ Mettre en place, le cas échéant, des actions visant à pérenniser et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement.

Ce diagnostic permanent sera effectué sur les stations d'épuration de :

→ Carling-L'Hôpital,

→ Folschviller,

→ Saint-Avold.

| | | | |
|----|------|--|-------------|
| 20 | 2031 | <i>Saint-Avold - Diagnostic permanent</i> | 10.925,00 € |
| 20 | 2031 | <i>L'hôpital - Diagnostic permanent</i> | 9.660,00 € |
| 20 | 2031 | <i>Folschviller - Diagnostic permanent</i> | 9.660,00 € |

Pour l'instant nous sommes en attente du financement ou non de ces études par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

1.3) Les produits de service assainissement

Les produits du service assainissement sont les redevances assises sur le volume d'eau potable consommé.

* Pour l'ex-Centre Mosellan :

Deux redevances distinctes sont appliquées :

- Communes zonées en collectif encore non assainies = Redevance de Collecte
- Communes zonées en collectif déjà assainies = Redevance d'assainissement collectif

Le montant de ces redevances est :

- Redevance d'assainissement collectif : 2,35 €HT/m³
- Redevance de collecte : 0,88 €HT/m³
- Redevance industrielle(Lavoisier) : 1,10 €HT/m³

* Pour les communes de Carling et L'Hôpital,

Le produit du service se traduit par la redevance de collecte :

- Commune de Carling : 0,10 €HT/m³
- Commune de L'Hôpital : 1,13 €HT/m³

La redevance de traitement est de

- Redevance d'assainissement collectif : 0,45 €HT/m³

* Pour la commune de Saint-Avold :

Le produit du service se traduit par la redevance d'assainissement :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,585 €HT/m³

* Pour les communes de Folschviller, Altviller, Macheren, Lachambre, Valmont :

Le produit du service se traduit par la redevance d'assainissement :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,45 €HT/m³
- Redevance industrielle (Neuhauser) : 3,22 €HT/m³
- Redevance industrielle (Eurolock) : 1,49 €HT/m³
- Redevance industrielle (station de lavage) : 1,84 €HT/m³
- Redevance matière de vidange : 14,50 €HT/m³

Le montant des redevances perçues en 2021 à l'échelle du territoire a été d'environ 3,5 millions d'euros.

Pour 2022, il est prévu de maintenir les tarifs de 2021 dans chaque territoire, cependant l'uniformisation des montants de redevances sera à l'étude, dont la concrétisation est espérée pour la fin du présent mandat.

2) Compétence Eau pluviale Urbaine

L'article L2226-1 du CGCT indique que « La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

Cette nouvelle compétence sera en lien étroit avec la compétence assainissement dans la mesure où la majorité des réseaux sont unitaires et ceux dans la plupart des communes du territoire sous la répartition 40 % - 60%

2.1) Dépenses d'investissement

a) Etude de zonage des eaux pluviales urbaines à l'échelle du territoire.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie doit se doter d'un outil de gestion intégrée pour sa compétence eau pluviale.

L'établissement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales assorti de son zonage permettra d'identifier les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les débits d'écoulement des eaux

pluviales et de ruissellement, de façon cohérente sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CASAS à savoir sur les 41 communes.

Par ailleurs, cela permettra également d'avoir un document dit opposable pour appliquer des prescriptions concernant les eaux pluviales au niveau des projets d'aménagement privés et publics.

L'étude a débuté fin 2021, elle est subventionnée par l'agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 70%

Reste à réaliser

| | | | |
|----|-------|---|-------------|
| 20 | 2031 | Etude schéma directeur et zonage d'eau pluviale | 60 000,00 € |
| 13 | 13111 | Etude de zonage - AERM | 56 000,00 € |

Pour 2022

| | | | |
|----|-------|---|-------------|
| 20 | 2031 | Etude schéma directeur et zonage d'eau pluviale | 20 000,00 € |
| 13 | 13111 | Etude de zonage - AERM | 14 000,00 € |

b) Valmont

Suite aux problèmes d'inondations survenus ces dernières années, rues du 26 novembre 1944, un projet d'aménagement des eaux pluviales doit être envisagé.

Une première étude hydraulique du bassin versant de la rue du 26/11/1944 a été réalisée en 2016. Cette étude est aujourd'hui insuffisante pour se lancer dans la réalisation d'un projet et des travaux.

En effet les évolutions réglementaires et environnementales en matière d'eaux pluviales et des milieux récepteurs nous oblige à réaliser un complément d'étude où il sera pris en compte :

- la caractérisation du milieu récepteur et de ses contraintes afin d'adapter le futur projet,
- l'impact/l'amélioration des travaux réalisés sur les bassins existants par le département,
- l'application de la doctrine de l'Agence de l'eau et donc des méthodes alternatives,
- la rédaction du dossier loi sur l'eau.

Cette étude pourra être réalisée au cours du premier semestre et le lancement des travaux au cours du 2^{ème} semestre.

| | | | |
|----|------|----------------------------|--------------|
| 20 | 2031 | Etude rue du 26 novembre | 18.643,00 € |
| 23 | 2315 | Travaux Rue du 26 novembre | 200.000,00 € |

2.2) Les produits pour l'Eau Pluviale Urbaine

Le budget Eau Pluviale Urbaine est financé par le Budget Général de la Communauté d'Agglomération de la Casas.

Suite à la méthodologie du calcul des charges pluviales présentée à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de septembre, validée par un grand nombre de communes, le produit du budget eau pluviale s'élèvera à 500.000,00 €.

3) Compétence GEMAPI

3.1) Dépenses d'investissement

a) Petit Tenquin et Gréning

Les travaux de renaturation des cours d'eau présents sur les communes de Gréning et Petit Tenquin consistent à recréer un sous lit mineur d'étiage. Au préalable il conviendra de retirer les embâcles, traiter de la ripisylve existante et suivre les plantations.

Le marché de travaux a été lancé et attribué mais le démarrage a été reporté en 2022 suite aux mauvaises conditions climatiques de l'été.

Reste à réaliser

| | | | |
|----|-------|--|-------------|
| 23 | 2315 | Renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit-Tenquin | 50.000,00 € |
| 13 | 13111 | Renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit-Tenquin - AERM | 40.000,00 € |

Pour 2022

| | | | |
|----|-------|---|--------------|
| 20 | | Maitrise d'œuvre pour le suivi des travaux de renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit-Tenquin | 10.860,00 € |
| 23 | 2315 | Renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit-Tenquin | 203.600,00 € |
| 13 | 13111 | Renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit-Tenquin - AERM | 171.534,40 € |

b) Valmont – Zone Actival – Réouverture du cours d'eau

Le projet a pour objectif de remettre le cours d'eau dans son lit et permettre la reconnexion du lit mineur et du lit majeur, bénéfique pour l'amélioration des fonctionnalités du réseau hydrographique, et résorber des problèmes d'inondation récurrents au niveau de cette zone. (Rue De Gaulle)

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse participera à cette opération.

c) Altrippe - Leyviller

En parallèle des travaux d'assainissement, une étude diagnostique du cours d'eau sur le Mühlgraben a été réalisée et un programme de travaux a été défini.

Le Mühlgraben et ses affluents traversent nos deux communes ainsi que celle de Saint-Jean-Rohrbach.

Ces travaux de cours d'eau sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de Rhin Meuse.

Avec les mauvaises conditions météorologiques, les travaux n'ont pas pu commencer en 2021, ils se dérouleront en 2022.

Reste à réaliser :

| | | | |
|----|-------|---|--------------|
| 23 | 2315 | Altrippe - Leyviller - Travaux milieu récepteur | 134.930,00 € |
| 13 | 13111 | Altrippe, Leyviller - Travaux sur le milieu récepteur | 28.706,00 € |

Pour 2022 :

| | | | |
|----|-------|---|---------------|
| 13 | 13111 | Altrippe, Leyviller - Travaux sur le milieu récepteur | 83.238,00 € € |
|----|-------|---|---------------|

3.2) Les produits de la GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 s'élèvera à 237.150,00 €, il se décompose comme suit :

| | Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2022 (€) |
|--|--|
| <i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i> | 78.450,00 |
| <i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i> | 56.000,00 |
| <i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i> | 14.500,00 |
| <i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i> | 6.200,00 |
| <i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/ démarrage de travaux)</i> | 75.000,00 |
| <i>Programme d'Action pour la Prévention des Inondations de la Sarre (PAPI)</i> | 7.000,00 € |

EAU POTABLE

- Sans augmenter le prix de l'eau, le budget total devrait s'élever à 4 424 000 € : en équilibre pour les 2 sections (respectivement 2 954 000 € pour l'exploitation et 1 470 000 € pour l'investissement).

Les objectifs sont inchangés, à savoir : assurer la continuité du service, et garantir la qualité et sécurité de l'eau potable mise en distribution.

La CASAS est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 et a pris le relais des services existants à DIESEN, PORCELETTE et SAINT-AVOLD.

Les conventions de Gestion intervenues entre la CASAS et chacune des 3 communes ne seront pas reconduites en 2022.

La Régie a été renforcée en moyens humains et techniques pour assurer sa mission.

A noter qu'en 2022, le Syndicat des Eaux de Folschviller dont les communes de Folschviller et Valmont sont adhérentes est en attente d'une décision préfectorale portant sur sa dissolution, ce qui permettrait d'intégrer lesdites communes dans le fonctionnement de la Régie Eau de la CASAS.

Section de fonctionnement

- Le service facturation aura environ 35 000 factures à établir en 2022
- Le service technique continuera d'assurer au mieux la continuité du service sur les 3 communes
- Les réservoirs seront nettoyés par une entreprise spécialisée
- Une surveillance particulière sera faite par les agents en complément des analyses faites à l'initiative de l'ARS

Section d'investissement

- Les cartographies des réseaux AEP de DIESEN et PORCELETTE commandées en 2021 seront terminées et payées en 2022 ;
- Un nouveau groupe de pompage à DIESEN permettra une interconnexion avec le réseau de PORCELETTE ; cette opération également commandée en 2021 a pris un peu de retard ;
- Les recettes permettront de renouveler : les réseaux les plus vétustes en coordination avec les travaux de réfections et des voiries des communes, ainsi que les remplacements de vannes défectueuses (notamment à DIESEN) ;
- Une première tranche comprenant une étude diagnostique, les frais du maître d'œuvre et des travaux préparatoires à la réhabilitation du réservoir de 1000 m³ sur tour au Wehneck pourra être inscrite au budget. Le montant de la totalité des travaux a été estimé à 1 000 000 € H.T. ;
- Un plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux (PGSSE) sera mis en place, obligatoire à partir de 2016, il permettra de garantir la sécurité sanitaire de l'eau. Une subvention sera sollicitée (report des prévisions 2021) ;
- Un programme de renouvellement des compteurs les plus anciens sera lancé ;
- Une étude d'interconnexion des réseaux, d'amélioration de la qualité et de sécurité d'approvisionnement sera faite en coordination avec MATEC. Un audit des installations sera peut-être nécessaire après une rencontre avec les financeurs potentiels, programmé au 1^{er} trimestre. Ce programme de travaux est estimé à 2 100 000 € H.T.

- Enfin, la dotation de 700 000 € faite à la Régie par la CASAS pourrait être remboursée à la fin de l'exercice (report des prévisions 2021).

POLITIQUE DE LA VILLE

Pour l'année 2022, une enveloppe financière d'un montant de 110 000 € est destinée aux différentes actions de la Politique de la Ville du Territoire, qui seront soumises à l'homologation du Conseil Communautaire.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la Caf de la Moselle, organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants :

- L'accès aux droits et aux services,
- L'accueil des jeunes enfants,
- La jeunesse,
- Le handicap,
- Le cadre de vie,
- L'accès et le maintien dans le logement,
- L'aide à domicile des familles,
- La médiation familiale,
- La lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la Caf et des collectivités partenaires sur ces domaines sera regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Éléments clés territoire CTG de la CASAS

- **53 373 habitants** dont **27,1 %** de personnes âgées de plus de 60 ans
- Une **faible diminution** de la population entre 2011 et 2016 (-0,7% en moyenne annuelle)
- **15,9 %** de la population est en situation de recherche d'emploi
- **16 %** de familles monoparentales

- **44,5%** de la population est couverte par au moins une prestation Caf
- La part d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus est **légèrement supérieure** à l'ensemble de la Moselle (41,5% contre 40%)
- Montant prestations légales (moyenne mensuelle décembre 2019):
4 935 204 €
- Part des allocataires non connectés à Caf.fr : **6,9%**
- Point accueil Caf à Saint-Avold et Maison France services à Morhange

Petite enfance :

- Le taux de couverture en mode d'accueil du jeune enfant est de 44,7%
- **3** multi-accueils (Saint-Avold, Morhange et Folschviller) une halte-garderie (à l'Hôpital) offrant **114** places d'accueil collectif
 - **253** assistants maternels en exercice
 - **1** relais parents assistants maternels (**1** ETP)
 - **3** micros crèches privées (offrant **30** places d'accueil collectif)

Parentalité :

- **1** LAEP à Folschviller

Jeunesse :

- 16 communes et regroupements pédagogiques proposent une offre péri et extrascolaire dans le cadre des ACM à destination des enfants de 3 à 11 ans

Animation de la Vie Sociale :

- 1 centre social à Folschviller
- Projet DEMOS

Les principaux financements Caf :

1 213 692,69 € versés en 2019 au titre des prestations de service, dont :

- Petite enfance et parentalité : 604 132,22 €
- Jeunesse : 188 953,84 €
- Animation de la vie sociale : 90 341 €
- Contrat enfance jeunesse : 330 265,63 €
- 494 000 € financés en 2018 et 2019 au titre des plans crèches pour le développement de l'offre d'accueil

PLANNING DES DEMARCHES

| ACTIONS | Échéances |
|--|-------------------------------|
| Courrier CAF CTG | 25 septembre 2020 |
| Délibération du Conseil Communautaire concernant la CTG et le financement du diagnostic | 15 juin 2021 |
| Réalisation d'un diagnostic en vue de l'Élaboration de la CTG | Septembre 2021 |
| Présentation aux maires des 41 communes de l'objet de la réalisation du diagnostic de notre territoire par POPULUS Études ainsi que du Plan d'action | 26 octobre 2021 |
| Convention Financement Diagnostic Caf/ CASAS | 1 ^{er} Décembre 2021 |
| Délibérations des 41 communes concernant la CTG | Décembre 2021 |
| Déroulement de la mission et diagnostic partagé élus et techniciens des 41 communes de la CASAS | 4,5,6 janvier 2022 |
| Restitution du pré-diagnostic du territoire aux Maires de la C.A.S.A.S | 22 mars 2022 |
| Remise du diagnostic final | Fin Avril 2022 |

NUMERIQUE/HAUT-DEBIT

Après avoir assuré le déploiement du Haut-Débit sur son territoire, la CASAS veillera à préserver l'usage du très haut-débit sur l'ensemble du territoire et en favoriser l'accès à ses usagers et entreprises.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a autorisé la prorogation du Chargé de Mission pour cette compétence.

Et, la cotisation à Moselle Fibre s'élève à 10 449,75 €. (en 2021, le montant s'élevait à 10 467,75 €)

RELATIONS TRANSFRONTALIERES**PROJET BI-BUS (2019-2022)**1. Frais de personnel

- animateur de langue : 19926.34 €

- Chargée de suivi Interreg : 8938.42 €
- Chauffeur de bus : 18335.10 €

Sous total : 47 199.86 €

2. Frais administratifs et de bureau

- 7104.10 €

Sous total : 7104.10€

3. Frais de déplacement et d'hébergement

- 1666.66 €

Sous total : 1666.66 €

4. Compétences et services externes

- Médias : 2455.64 €
- Cartes d'abonnés : 1 666,67 €
- Frais d'entretien du bus : 3333.32 €
- Traduction et interprétariat : 2 000 €
- Frais de communication : 1 990 €

Sous total : 11 445.63 €

5. Equipement du bus

- 148 586.55 €

Coût total pour 2022 : 216 002.81 € (Subvention FEDER 60%)

Le projet Bi-Bus se déroule sur 4 ans de 2019 à 2022. Mené dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalier Interreg Grande Région, les Communautés d'Agglomération de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'Académie de Nancy-Metz et la Casas se sont associées avec la ville de Sarrebrück, chef de file de l'opération afin de créer un projet partenarial sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue. Il s'agit d'animations linguistiques avec un fond documentaire bilingue proposés par 2 animatrices (une française et une allemande) dans des écoles françaises et allemandes, le tout dans un bus qui sera électrique dès l'acquisition faite (initialement prévue en 2021). Ce projet est subventionné à 60% par le Feder.

Pour cause de Covid, la plupart des dépenses prévues l'an dernier (chauffeur de bus, frais de déplacement, équipement du bus) n'ont pu être mises place.

En 2021, 11392.42 € ont été dépensés pour 6430,50 € reversés au titre du Feder. Il est prévu de reporter les dépenses non effectuées en 2021 sur le budget 2022. Il est probable que le projet soit prolongé au-delà de 2022, les dépenses, seraient de fait, étalées.

En 2021, les animations ont été proposé via YouTube, la situation sanitaire ne permettant pas au Bibus de circuler. Pour 2022, le Bibus visitera les écoles de Macheren, Diesen, Leyviller, Lixing-Lès-St-Avold, Folschviller et Altviller.

SECURITE/POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale continuera à apporter son concours aux petites communes dépourvues d'un Agent de Police Municipale et à assurer la sécurité sur l'ensemble de nos installations communautaires (zones économiques, déchetteries, parking de covoiturage, Maison de la Mobilité, Gare SNCF Saint-Avold-Valmont) avec la protection animale.

COMMUNICATION

Il sera réalisé en l'année 2022, comme chaque année :

- Le rapport d'activités de la CASAS, exercice 2021 ;
- La parution du Journal d'Information 'Synergie' ;

A noter qu'il importe avant tout de procéder au rayonnement de la CASAS à travers ces différentes compétences et actions entreprises.

Aussi, il sera prévu un crédit budgétaire nécessaire à la valorisation de la communication de la CASAS avec une amélioration des panneaux signalétiques des entrées de Zones Communautaires.

2. COMPETENCES FACULTATIVES

URBANISME – INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'AUTORISATION D'URBANISME

Les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme seront poursuivies sur l'ensemble du territoire à travers le pôle qui sera dorénavant situé Zone EUROPORT à SAINT-AVOLD, avec une permanence hebdomadaire à l'Hôtel Communautaire de MORHANGE.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La CASAS a entamé l'élaboration du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) sur son territoire, rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique du 18 août 2018, et le Comité de Pilotage constitué en définira les contours.

MAISONS FRANCE SERVICES (MFS)

La Maison France Service (MFS) qui fonctionne depuis l'année 2018 à MORHANGE, a engendré un nombre croissant de permanences, ce qui lui permet à ce jour, d'être la 2^{ème} de Moselle.

En l'année 2022, le Conseil Communautaire sera invité à homologuer l'implantation d'une autre Maison France Services sur la Commune de L'HOPITAL avec une antenne à FOLSCHVILLER, qui sera confiée par délégation par la CASAS à ses communes.

COMPLEXE NAUTIQUE de SAINT-AVOLD

Edifié il y a plus de 50 ans, la CASAS veillera à tenir le Complexe Nautique en état par des travaux de maintenances ponctuels.

En 2022, il y est prévu un coût prévisionnel de 85 785 € HT.

Des emplois saisonniers seront prévus en fonction des disponibilités budgétaires.

POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS

Après avoir délibéré en séance du 1^{er} décembre 2021, point n°13 sur les nouveaux critères d'attribution aux associations sportives évoluant au niveau National, il est prévu une enveloppe budgétaire de 49 000 € pour l'année 2022.

Les différentes demandes seront examinées par la Commission Communautaire compétente.

NOUVELLES COMPETENCES

- CONFERENCE DES MAIRES

Initiée par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et la proximité de l'Action Publique, le Conseil Communautaire a homologué la création d'une Conférence des Maires dans les EPCI à fiscalité propre, où le Bureau de l'EPCI ne comprends pas déjà l'ensemble des maires des communes membres (Article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A ce jour, 6 séances de la Conférence des Maires se sont tenues pour évoquer les différents dossiers institués à la CASAS.

- PACTE DE GOUVERNANCE

Initié également par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, la Commission Communication devra proposer au Conseil Communautaire, la suite à réserver sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance, qui pourrait aboutir vers un projet de Territoire.

- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En application de l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le Conseil de Développement est un instance consultative représentative de la Société Civile, qui dispose d'un rôle essentiel pour éclairer les élus et enrichir le débat public local.

Le nombre et la désignation de ces membres sont librement déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la CASAS.

- RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES

M. le Président de la CASAS, en accord avec le Bureau réuni le 15 mars 2022, émet le souhait que la Commission, mise en place au moment du décès de Peggy CIESLIK, puisse mener à bien l'objectif assigné par le Conseil Communautaire en vue de réduire les inégalités entre les Femmes et les Hommes.

B. LES EVOLUTIONS DE LA FISCALITE ET LES DOTATIONS DE L'ETAT AVEC LA GESTION DE LA DETTE

La crise sanitaire a occasionné une baisse historique de 10,6% de l'épargne brute des collectivités en 2020... baisse qui reste toutefois limitée au regard des prévisions initiales

Toutefois cette réalité reste contrastée entre les collectivités en fonction :

- Des contraintes de dépenses qu'elles ont eu à supporter ;
- De l'exposition de leurs ressources aux effets de la crise.

A la clôture de l'exercice 2021, l'autofinancement des collectivités devrait être en forte progression et retrouver son niveau de 2019.

2/3 de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales

La baisse des dépenses d'équipement a été particulièrement marquée en 2020 :

- -7,5% sur l'ensemble des dépenses d'investissement hors dette et -13% sur les seules dépenses d'équipement malgré l'augmentation de 15,4% des subventions versées.

- Situation qui résulte à la fois du cycle électoral mais également de la crise sanitaire et des confinements imposés qui ont repoussé le démarrage des projets.

2021 marque un rebond de l'investissement quel que soit le niveau ou la taille de la collectivité

- Des investissements attendus en hausse en 2021 (+6,9%) se rapprochant de leur niveau d'avant crise.

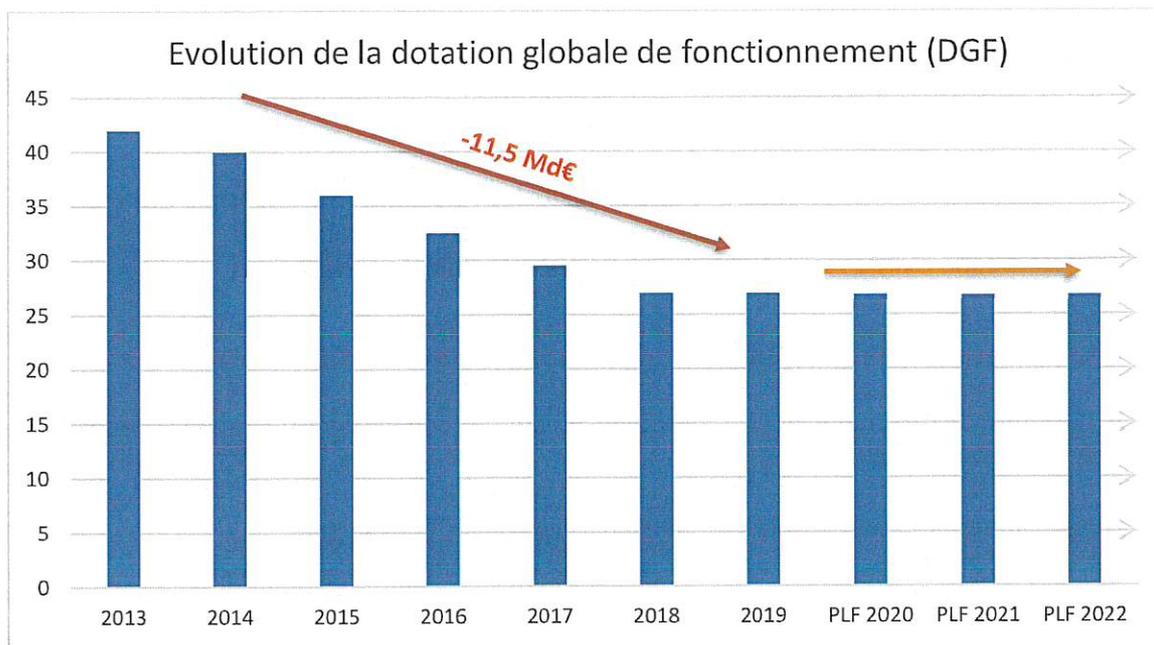
- Des marges de manœuvre en partie restaurées, mais des évolutions disparates entre les collectivités (hausse sensible pour les départements et les communes, plus limitée pour les GFP et les régions). L'épargne nette financerait 36% des investissements.

Toutefois, des difficultés d'approvisionnement en matières premières et la hausse des coûts des chantiers pourrait augmenter le niveau des dépenses d'investissement ou conduire à reporter voire annuler certains projets.

I. Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP) et Loi de Finances 2022 (LF2022)

1°) En matière de Dotations de l'Etat :

Le projet de loi de Finances 2022 présente une stabilisation de l'enveloppe nationale de la DGF à 26,8 milliards d'euros réparties entre les Communes et EPCI et les Départements.



La répartition a été effectuée dans un contexte de stabilisation de l'enveloppe globale de la dotation. Toutefois, comme en 2019, 2020 et 2021, cette stabilisation globale n'empêche pas les variations des attributions individuelles.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant diminuer de 46 millions d'euros (par rapport à 2021) pour atteindre 6,5 milliards.

2°) La Capacité de Désendettement :

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1^{er} janvier 2022, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie est de 4,09 années (Pour rappel, elle était de 6,39 années au 1^{er} janvier 2021).

Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.

3°) Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation :

(Pour rappel, le dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil liés au plafond de revenus.)

Depuis 2020, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement a été de 30% en 2021, et sera portée à 65% en 2022.

En 2022, seuls les 20% des foyers les plus aisés devront encore s'acquitter de cette taxe. A compter de 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation.

Les pertes de recettes de taxe d'habitation ont été, pour les intercommunalités et départements, intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA.

4°) Article 109 PLF 2022 Le partage de la Taxe d'Aménagement au sein du bloc communal :

Lorsque la taxe d'aménagement est perçue au profit de l'intercommunalité, une partie doit être reversée aux communes compte tenu de la charge des équipements publics de son ressort. Cet article prévoit d'instaurer la même règle de répartition lorsque, inversement, la taxe d'aménagement est perçue par la commune : l'intercommunalité doit (et non plus « peut ») également bénéficier d'un reversement compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence. Une délibération concordante du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI prévoit les conditions de cette répartition.

Cette nouvelle disposition sera examinée dans le cadre du pacte financier et fiscal en cours d'élaboration.

5°) Article 194 PLF 2022 Evolution des indicateurs financiers

L'article 194 de la loi de finances pour 2022 poursuit le travail de réforme des indicateurs financiers entamée en 2021. La dernière loi de finances tirait les conséquences de la réforme de la fiscalité locale, à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais aussi la réduction par deux des valeurs locatives des locaux industriels. Cette modification du panier de ressources des collectivités rendait nécessaire une adaptation des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.

Concernant le potentiel fiscal

Pour les intercommunalités, le potentiel fiscal intègre la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, la nouvelle fraction de TVA, la compensation des intercommunalités contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE.

Le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre des ressources supplémentaires :

- la taxe sur les pylônes,
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- la majoration sur les résidences secondaires,
- les DMTO (taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et le fonds de péréquation des DMTO) pris en compte de façon moyennée sur 3 ans,
- le prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021).

Concernant l'effort fiscal

Les paramètres de calcul de l'effort fiscal, indicateur conçu pour mesurer la pression fiscale qu'une collectivité fait peser sur ses ménages, évoluent également. Le CFL avait, dans une résolution prise en juillet 2021 évoqué plusieurs évolutions possibles, notamment, l'intégration du revenu des ménages. Il avait proposé, dans l'attente de travaux ultérieurs, « une simplification, à titre transitoire, de l'effort fiscal visant à le recentrer sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune par rapport aux ressources fiscales qu'elle peut effectivement mobiliser ».

Le projet de loi de finances en a fait une traduction radicale, oubliant au passage l'aspect transitoire de cette disposition. La nouvelle définition de l'effort fiscal soustrait désormais dans le calcul de l'effort fiscal d'une commune l'apport de la fiscalité intercommunale, y compris le poids de la TEOM/ REOM.

D'ores et déjà nous pouvons nous inquiéter des conséquences désastreuses que cette mesure pourrait avoir sur les dotations (péréquation verticale et horizontale).

Les nouvelles modalités de calcul de l'effort fiscal entrent bien en vigueur en 2022. Toutefois, l'effort fiscal et l'effort fiscal agrégé seront affectés d'une fraction de correction : la neutralisation de la réforme sera intégrale en 2022, et la fraction de correction décroîtra progressivement de 2023 à 2028. Les nouvelles modalités de calcul ne commenceront donc à produire des effets sur la répartition des dotations et fonds de péréquation, et en particulier du FPIC, qu'à partir de 2023.

6°) Les aménagements liés à la « fiscalité économique » :

Les valeurs locatives subissent tous les ans un coefficient de revalorisation. Après une année de quasi-stagnation (+ 0,2% en 2021), la révision forfaitaire des valeurs locatives sera de +3,4% due à l'inflation (cette révision concerne principalement la revalorisation des bases d'imposition).

7°) Les mesures du PLF 2022 qui accompagnent la relance et les collectivités :

Un soutien direct à l'investissement des collectivités locales et GFP à hauteur de 2,9 Md€ grâce à la majoration de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) proposée au PLF 2022.

Le diagnostic consolidé de la situation financière et fiscale rétrospective du territoire, montre un déficit de recettes d'investissement pour les projets d'équipement qu'il nous faudra améliorer.

II. Les orientations budgétaires 2022 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

A) Contexte Général : Situation Financière de la CASAS

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire (forte augmentation des dépenses et réduction des recettes – section de fonctionnement), on constate une amélioration de la situation financière de la CASAS au titre de l'exercice 2021. Il convient toutefois de rester prudent durant l'exercice 2022 en poursuivant les efforts entrepris par les services de l'EPCL, conformément à la demande de Monsieur le Président de la CASAS.

En effet, la notification de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) laisse apparaître une forte baisse (- 50%) du produit attendu pour l'exercice 2022. Il conviendra donc de maîtriser les dépenses de manière à équilibrer le budget afin de ne pas impacter cette perte de ressources sur les communes membres de l'intercommunalité (par le biais des Attributions de Compensation reversées) ni sur les administrés (par une augmentation des taux de fiscalité des ménages et professionnels).

B) Situation et orientations budgétaires 2022 de l'Intercommunalité

1°) Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues :

➤ Les recettes de fonctionnement :

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur seront maintenus pour l'exercice 2022.

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

| (k€) | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|---------------|------------|
| BASE TH | 52 067 | 1 321 | 1 366 |
| TAUX TH | 2,06% | 2,06% | 2,06% |
| PRODUIT TH | 1 070 | 27 | 28 |
| <i>Evolution du produit fiscal TH</i> | | <i>-1 042</i> | <i>1</i> |
| BASE TFB | 76 271 | 62 753 | 64 887 |
| TAUX TFB | 4,360% | 4,360% | 4,360% |
| PRODUIT TFB | 3 325 | 2 736 | 2 829 |
| <i>Evolution du produit fiscal TFB</i> | | <i>-589</i> | <i>93</i> |
| BASE TFNB | 1 443 | 1 467 | 1 517 |
| TAUX TFNB | 5,00% | 5,00% | 5,00% |
| PRODUIT TFNB | 72 | 73 | 76 |
| <i>Evolution du produit fiscal TFNB</i> | | <i>1</i> | <i>2</i> |
| BASE CFE | 46 943 | 29 377 | 30 376 |
| TAUX CFE | 22,13% | 22,13% | 22,13% |
| PRODUIT CFE | 10 388 | 6 501 | 6 722 |
| <i>Evolution du produit fiscal CFE</i> | | <i>-3 887</i> | <i>221</i> |
| | | | |
| TOTAL RECETTES FISCALES DEPENDANT DES TAUX | 14 856 | 9 338 | 9 655 |
| COMPENSATIONS ETAT | 527 | 6 890 | 6 890 |
| TOTAL DES RECETTES FISCALES | 15 383 | 16 228 | 16 545 |
| <i>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES</i> | | <i>845</i> | <i>317</i> |

- La fiscalité indirecte :

➤ **Les attributions de compensation :**

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 25 février 2022, a homologué en point 2 la détermination des attributions de compensation à verser suite au transfert de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Le montant total des attributions de compensation que la CASAS devra verser à ses communes membres s'élève à 14.915.867 €.

Le montant total des attributions de compensation négatives que les communes concernées devront reverser à la CASAS s'élève à 17.760 €.

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

La DSC ne sera pas reconduite cette année car l'application des clés légales de répartition serait trop désavantageuse pour les plus petites communes du territoire. Cependant un autre concours financier d'aide à la section de fonctionnement des collectivités membres sera étudié dans le cadre du pacte financier et fiscal.

➤ **FPIC :**

Le Projet Loi de Finances 2022 ne prévoit aucun changement dans le mécanisme du FPIC, maintenu à 1 milliard d'euros.

Pour rappel, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC dégressive sur 4 ans avait été instaurée pour la période allant de 2017 à 2020. Depuis 2021, la CASAS et ses communes membres ne bénéficient plus de cette garantie.

➤ **Dotations de l'Etat :**

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

| (k€) | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------|
| FISCALITE | 22 497 | 21 668 | 22 497 |
| VERSEMENT TRANSPORT | 2 047 | 1 995 | 1 950 |
| DOTATIONS ET PARTICIPATION | 6 475 | 11 550 | 11 550 |
| AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION | 743 | 781 | 794 |
| TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 31 762 | 35 994 | 36 791 |

Il est précisé qu'en 2020 et 2021, seuls des acomptes de Versements Transports, à hauteur de 75%, ont été payés à l'EPCI.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Depuis sa prise de fonction en juillet 2020, la nouvelle gouvernance a entrepris des mesures d'économie afin d'assurer une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement et une réelle maîtrise des coûts, ceci en vue de poursuivre le redressement de la situation financière de la CASAS.

Les efforts menés durant l'année 2021 montrent une nette amélioration de la situation financière de la CASAS et des indicateurs financiers de l'intercommunalité (épargne brute, épargne nette, capacité d'autofinancement...).

Au vu de ces résultats encourageants, Monsieur le Président de la CASAS souhaite que ces efforts perdurent en 2022 au sein des différents services de l'EPCI.

- Les charges générales :

Malgré une inflation importante engendrant une augmentation des matières premières, il est envisagé de maintenir une enveloppe allouée aux charges générales de la CASAS stable par rapport à celle inscrite au Budget Primitif 2021.

- Les subventions aux associations :

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national.

Pour ce faire, la délibération définissant les critères d'attribution des participations financières allouées aux associations sportives de Haut Niveau ont été adoptés par le Conseil Communautaire en séance du 1^{er} décembre 2021, point n°13.

Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant.

- Les dépenses de personnel :

Le budget consacré aux dépenses de personnel avait légèrement diminué en 2021 (-142k€ au budget général de la CASAS).

En 2022, il devrait légèrement augmenter du fait du recrutement d'ingénieurs dans le cadre du projet de Territoire Warndt Naborien, étant précisé que des participations financières à percevoir par l'ADEME et les intercommunalités signataires (CC du Warndt, CC du DUF et CC de Freyming) du projet de territoire viendront amoindrir cette charge nouvelle.

➤ **L'épargne de l'EPCI :**

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maîtrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire.

Le recours à de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2022 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ **Les engagements pluriannuels :**

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2022 sont les suivants :

- Implantations de diverses sociétés (QUARON, CIRCA...),
- La participation de la CASAS au programme « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain »,
- Le programme OPAH-RU,
- La construction de la nouvelle déchetterie de L'Hôpital,
- Bassin de rétention Actival.

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunts à inscrire au BP 2022 devrait rester stable par rapport aux prévisions budgétaires 2021.

2°) L'encours de dettes :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 se détermine comme suit :

Budget Principal :

Le capital restant dû s'élève à : 13.876.399,68 € (12 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|------------|------------|--------------|
| 771.915,68 | 266.835,94 | 1.038.751,62 |

Budget ZI Furst :

Le capital restant dû s'élève à : 268.432,58 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|-----------|----------|------------|
| 26.052,68 | 3.233,60 | 29.286,28 |

Budget Bâtiment Relais :

Le capital restant dû s'élève à : 317.094,39 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|-----------|-----------|------------|
| 53.571,95 | 11.532,97 | 65.104,92 |

Budget ZI GRUNHOF :

Le capital restant dû s'élève à :

1.105.854,95 € (3 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|------------|-----------|------------|
| 238.189,02 | 17.766,72 | 255.955,74 |

Budget Ordures Ménagères :

Le capital restant dû s'élève à :

536.865,38 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|-----------|----------|------------|
| 52.105,32 | 6.467,20 | 58.572,52 |

Budget ZAC Pôle d'Activité :

Le capital restant dû s'élève à :

332.337,35 € (2 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2022 :

| Capital | Intérêts | Flux total |
|-----------|-----------|------------|
| 39.750,52 | 14.636,04 | 54.386,56 |

Principaux ratios et indicateurs financiers :

(Calculés sur les données du Budget Principal)

- Epargne de Gestion : 4.956.541,34 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 13,49 %
- Epargne Brute : 4.122.150,93 €
- Taux d'Epargne Brute : 11,22 %
- Epargne nette : 3.396.681,11 €

La Capacité de Désendettement consolidée de la CASAS au 1^{er} janvier 2022 est de 4,09 années.

C. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA CASAS

Le 14 mars 2021, c'est avec stupeur et une immense tristesse que nous apprenons le décès de Peggy CIESLIK, responsable administratif des déchetteries depuis de nombreuses années.

Après une année marquée par la pandémie mondiale liée au virus COVID19 et à ses variants, 2021 offrait une promesse de jours meilleurs avec l'ouverture d'une campagne progressive de vaccination et la mise en place d'un nouvel outil, le pass sanitaire. Cependant, les services ont énormément souffert par de nombreuses absences liées à l'isolement COVID, à l'isolement cas contact, aux autorisations « garde enfant / classe fermée », aux vaccinations et contre-effets de la vaccination, soit 245 jours perdus de juin à décembre 2021.

Cette statistique incomplète s'explique par le second fait marquant à savoir le piratage informatique dont a été victime la CASAS dans la nuit du 3 juin 2021. Les conséquences ont été dévastatrices, puisque l'intégralité des données de tous les services ont été cryptées et donc inutilisables.

Les prestataires extérieurs sont intervenus pour remettre les ordinateurs en service mais malheureusement le système de sauvegarde étant défectueux, il n'a pas été possible de récupérer des données. De nombreuses semaines de travail ont été nécessaires pour retrouver un semblant de normalité, tandis que certains agents œuvrés sans relâche pour reconstituer les données essentielles au bon fonctionnement des services, notamment les services finances et ressources humaines lourdement impactés et contraints de respecter des échéances impossibles à reculer (mandatement des factures, établissement des budgets, établissement des paies, facturation des ordures ménagères, suivi des dossiers ...). Ce travail titanesque a monopolisé des centaines d'heures de travail.

Dans ces conditions particulières la CASAS a dû dans la foulée répondre à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui s'appuyait sur les années 2017 à 2021.

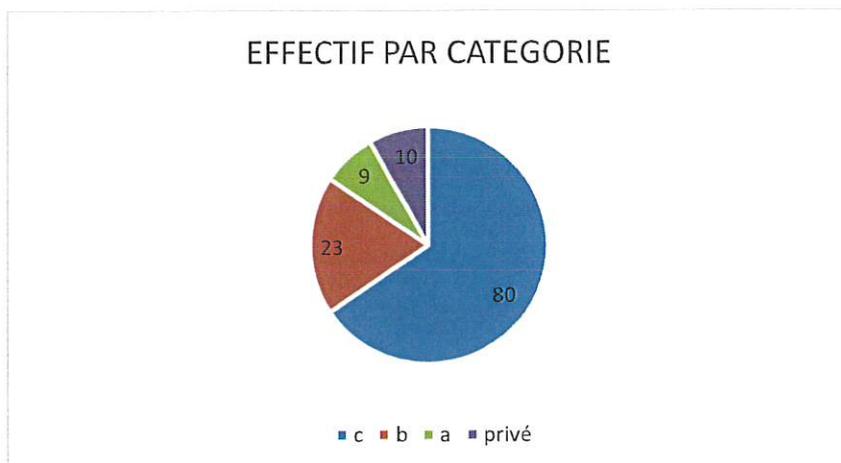
Un travail de reconstitution sur plusieurs années a donc dû s'opérer parallèlement aux exigences quotidiennes des services.

I. Evolution de l'effectif de la CASAS

| | 31/12/2021 | | 31/12/2020 | | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|-----------------------|------------|-------|------------|-------|------------|-------|------------|-------|
| | Nb | ETP | Nb | ETP | Nb | ETP | Nb | ETP |
| Titulaires/stagiaires | 86 | 79.56 | 92 | 88.28 | 80 | 74.88 | 67 | 65.20 |
| Non titulaires | 25 | 25 | 27 | 27 | 27 | 27 | 31 | 31 |
| Convention collective | 10 | 10 | 12 | 9.91 | 14 | 12.42 | | |

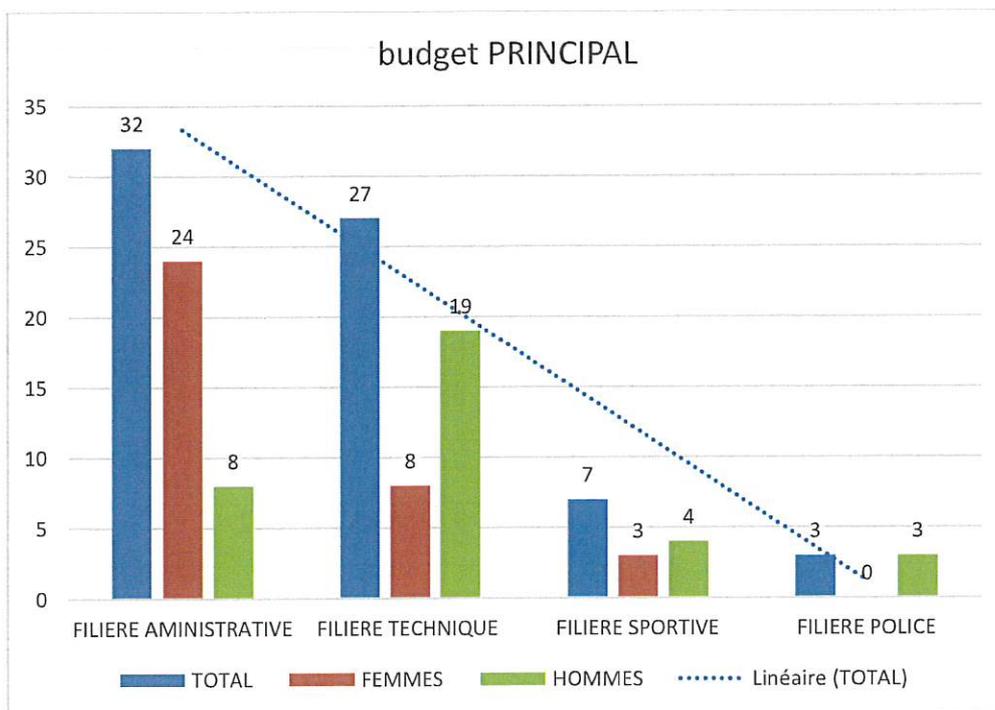
Structuration des emplois permanents au 31/12/2021

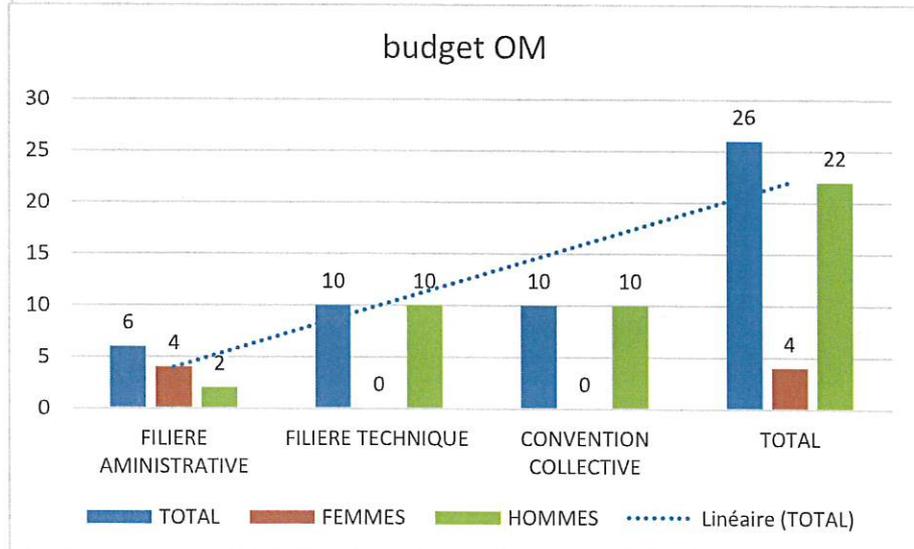
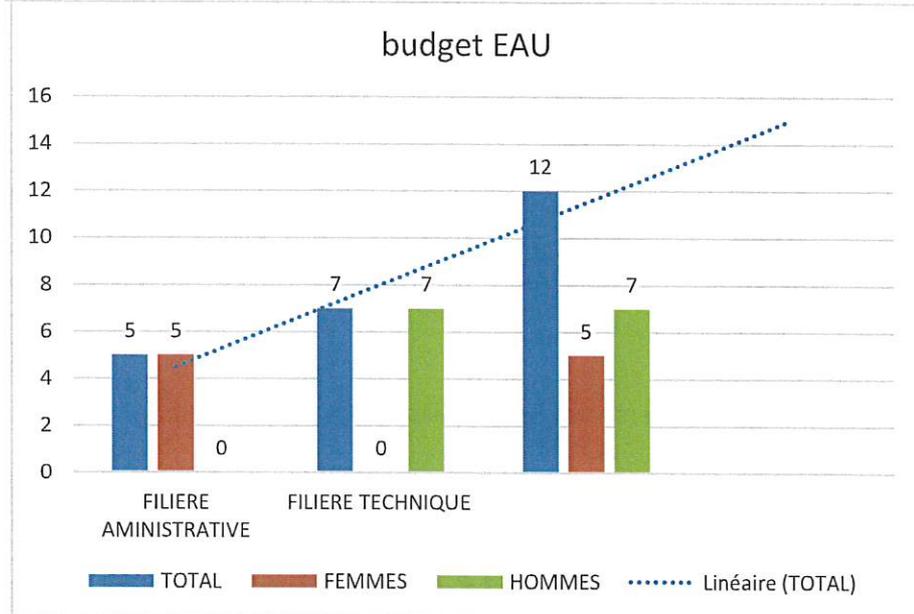
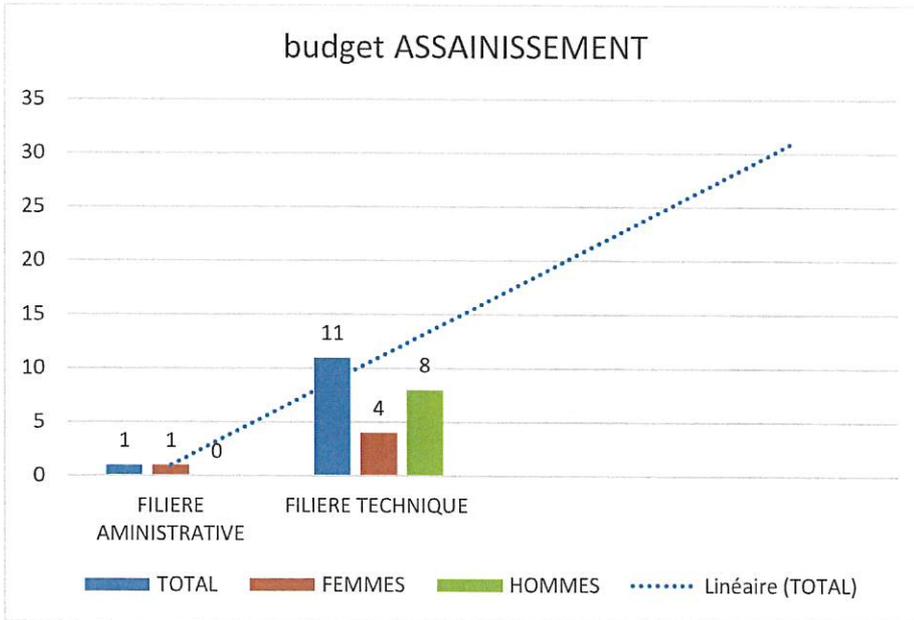
Répartition par catégorie hiérarchique

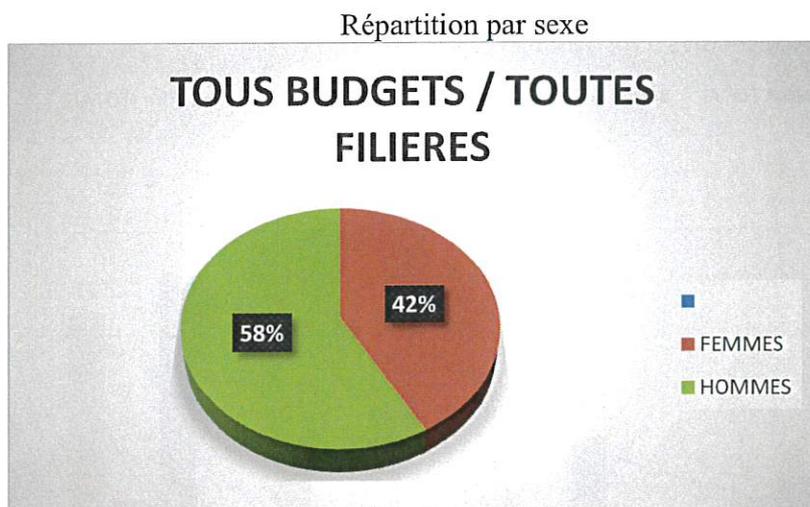
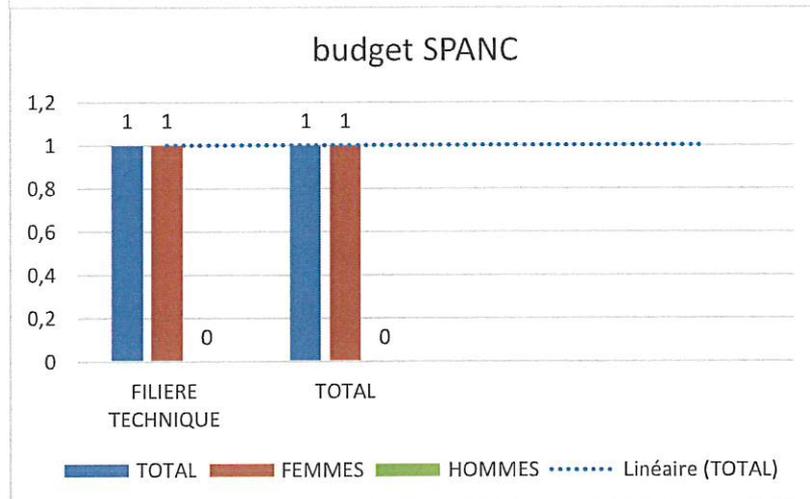
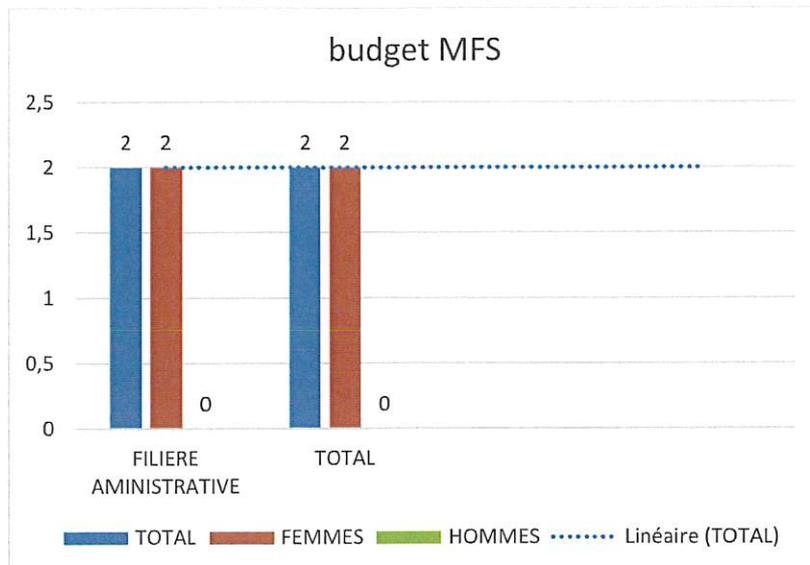


La catégorie C est la plus représentée. Les grades d'adjoints administratifs et techniques territoriaux permettent d'accéder à la fonction publique sans concours et sans justifier obligatoirement d'un diplôme. Cependant, certains agents de catégorie C se distinguent par leur motivation, leurs compétences et leurs technicités et accèdent à des postes à responsabilité.

Répartition par sexe et par budget







La répartition femmes / hommes est quasiment identique à celle de 2020 qui comptait 57% de femmes contre 43% d'hommes. La filière police reste 100% masculine et les emplois techniques peinent à attirer des femmes. Notons, cependant que dans nos déchetteries communautaires, une femme a été recruté au poste de gardien et qu'elle remplit ses fonctions avec rigueur et assurance.

Répartition par âge

| <i>Créneau d'âge</i> | Nombre d'agents |
|----------------------|------------------------|
| <i>20 à 24</i> | 3 |
| <i>25 à 29</i> | 9 |
| <i>30 à 34</i> | 12 |
| <i>35 à 39</i> | 12 |
| <i>40 à 44</i> | 15 |
| <i>45 à 49</i> | 24 |
| <i>50 à 54</i> | 18 |
| <i>55 à 59</i> | 20 |
| <i>60 à 64</i> | 6 |
| <i>65 à 69</i> | 2 |
| <i>Age moyen</i> | 45,25 |

L'âge moyen a reculé de 49 à 45,25, en raison de départs à la retraite.

Répartition par âge et par sexe

| Créneau d'âge | Nombre de femmes | Créneau d'âge | Nombre d'hommes |
|----------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| 20 à 24 | 3 | 20 à 24 | 2 |
| 25 à 29 | 5 | 25 à 29 | 6 |
| 30 à 34 | 5 | 30 à 34 | 5 |
| 35 à 39 | 6 | 35 à 39 | 6 |
| 40 à 44 | 6 | 40 à 44 | 7 |
| 45 à 49 | 8 | 45 à 49 | 16 |
| 50 à 54 | 7 | 50 à 54 | 11 |
| 55 à 59 | 8 | 55 à 59 | 15 |
| 60 à 64 | 2 | 60 à 64 | 2 |
| 64 à 69 | 1 | 65 à 69 | 1 |
| Age moyen | 43.39 | Age moyen | 45.94 |

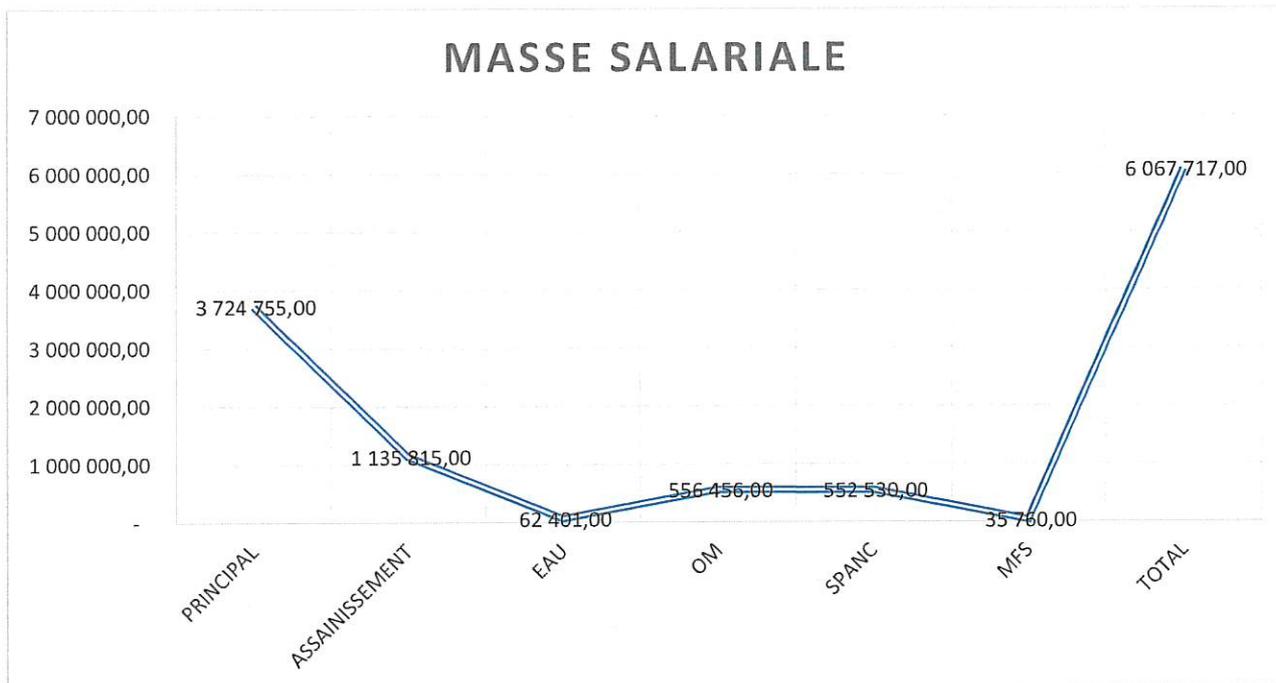
En 2022, la CASAS verra partir 4 fonctionnaires à la retraite. 1 retraite pour invalidité dont le dossier est en voie de finalisation et 3 retraites CNRACL. Le remplacement des agents n'est pas systématique, chaque départ est examiné au cas par cas de manière à définir s'il est nécessaire ou pas de remplacer l'agent. La mobilité interne et la polyvalence sont les objectifs assumés de l'actuelle gouvernance pour contribuer à une maîtrise des effectifs et de la masse salariale.

Qui dit maîtrise, dit anticipation, prévision et prospective métier. Cette stratégie ambitionne une gestion des ressources humaines sur le long terme avec pour objectif de répondre à des objectifs définis en terme de développement des compétences et de l'accompagnement des agents dans l'évolution des métiers.

La GPEEC et notamment les lignes directives de gestion permettent d'analyser la situation en tenant compte des besoins et de l'évolution du périmètre des compétences. C'est un nouvel outil d'anticipation de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels des agents de la CASAS.

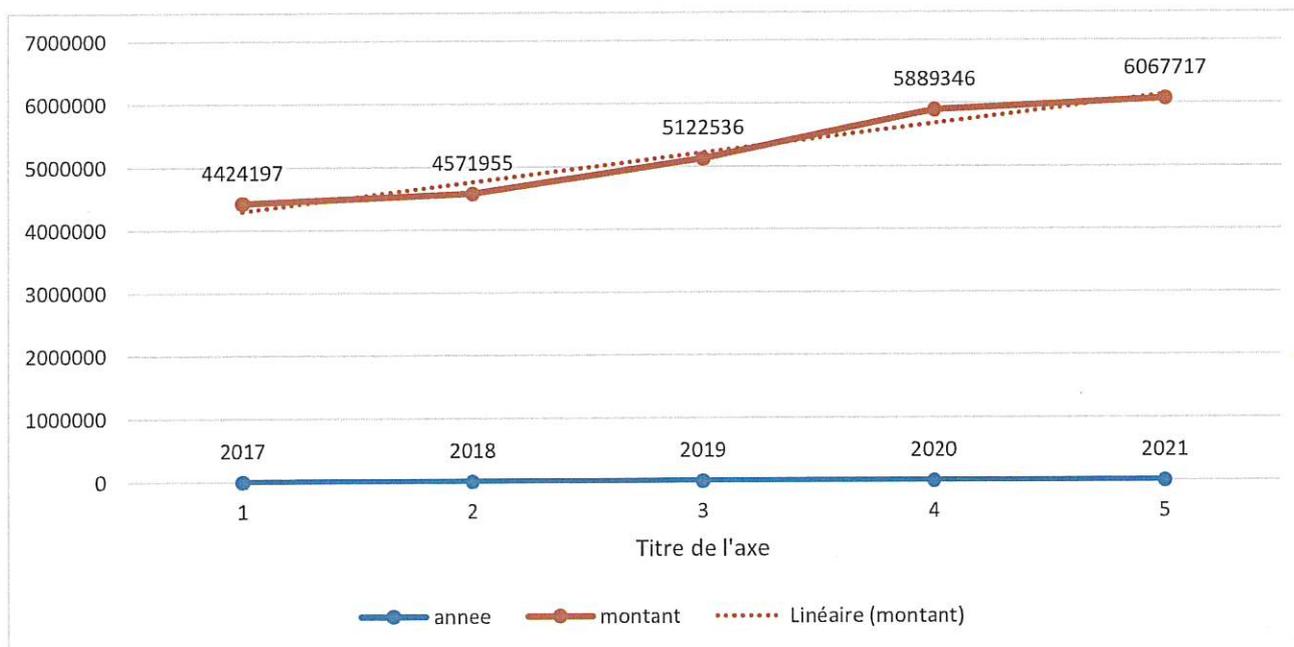
II. Evolution de la masse salariale

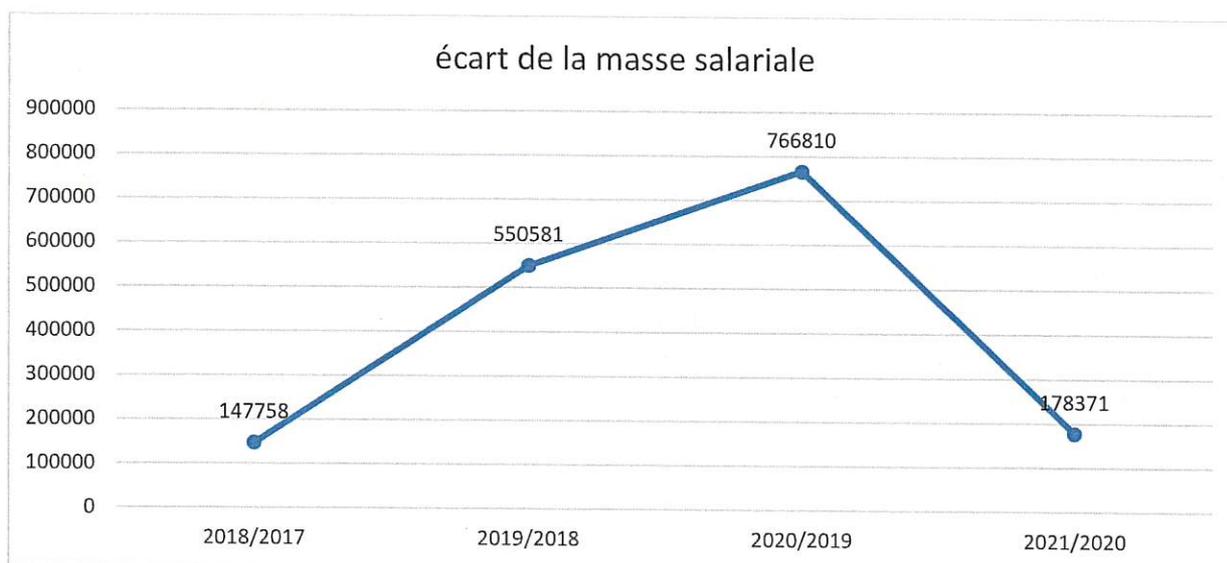
La masse salariale en 2021



Taux : 2017 : 12.5% 2018 : 11.88% 2019 : 12.95% 2020 : 12.27% 2021 : 11.88%

Courbe de la masse salariale de 2017 à 2021





L'augmentation de la masse salariale entre 2020 et 2021 est de 178 371€. Les efforts tant au niveau du recrutement que des éléments de salaire tels que les primes, astreintes et avancement de grade portent leurs fruits.

L'effectif diminue bien que le personnel de l'ex SIA3V soit transféré à la CASAS à compter du 1^{er} janvier 2021, et bien que l'EPCI s'emploie à déployer les compétences eau et assainissement sur tout le territoire aussi bien techniquement sur le terrain qu'au niveau de la facturation des abonnés.

Les déchetteries communautaires connaissent une fréquentation en constante évolution, tant en nombre d'usagers qu'en volume déposé tous les jours. Il y a une forte augmentation des certificats d'arrêt de travail chez les gardiens nécessitant des contrats de remplacement à durée déterminée tous les 2 à 3 mois. Ce dispositif n'étant pas concluant en terme d'efficacité et chronophage pour le service RH, une nouvelle stratégie est menée avec l'emploi de contrats aidés de type Parcours Emploi Compétence. Ce dispositif peu coûteux pour l'employeur permet de suivre l'agent recruté sur 9 à 12 mois, de le former et ainsi de pérenniser les personnes qui auront montré un engagement correspondant au profil recherché.

Instauré en 2016, le PPCR a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires en améliorant leurs perspectives de carrière. Au 1^{er} janvier, (réforme statutaire), puis au 1^{er} avril 2021 (reclassement indiciaire), les cadres d'emplois de catégories A et C bénéficient d'une revalorisation indiciaire et de la création de nouveaux échelons créant ainsi une augmentation des salaires indiciaires.

Au 1^{er} janvier 2021, le SMIC passe à 10,25 € de l'heure, puis au 1^{er} octobre à 10,48 €. Cette augmentation impacte les agents de catégorie C notamment sur les premiers échelons de la grille indiciaire. Certains salaires passant sous le seuil réglementaire du salaire minimum de croissance (SMIC), une indemnité différentielle est automatiquement calculée, 17 agents contre 71 en 2020 ont en bénéficié en 2021. Une dizaine d'agents ont également perçu en 2021 l'indemnité individuelle de garantie du pouvoir d'achat (GIPA). L'augmentation du SMIC impacte donc le salaire des contractuels de droit public et de droit privé et certains fonctionnaires titulaires de catégorie C.

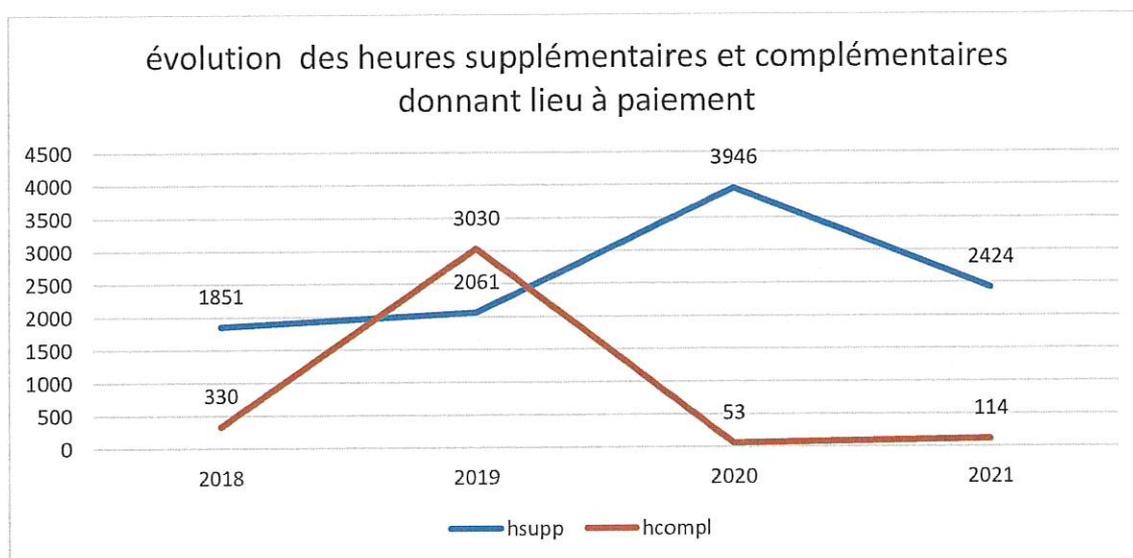
32 agents ont bénéficié d'astreintes courant 2021, représentant un montant de 99 104 euros brut. En 2020 ce montant était de 98 458 euros pour 30 agents. Les efforts amorcés en 2020 sur l'attribution des astreintes se poursuit, des contrôles sur l'efficacité de certaines astreintes seront établis courant 2022 afin de les réduire voir de les regrouper.

Les heures supplémentaires sont accordées sous condition d'autorisation de la hiérarchie et dans la limite de 20 heures par mois sauf pour les interventions urgentes (pannes ou fuites réseaux) impactant les citoyens. Le recours aux heures supplémentaires a eu pour raisons : des réparations sur la machinerie du complexe nautique, des interventions techniques (eau et assainissement, service technique), de la surveillance, protection et contrôles de la police intercommunale, des réunions, commissions pour le personnel administratif, des incidents de collecte, le remplacement d'agents absents

En 2021 : 2 424 heures supplémentaires ont été effectuées par 38 agents pour un montant brut de 45 142 € principalement dans les services suivants :

| | |
|---|---------|
| Environnement / déchetteries/ régie de collecte : | 7368 € |
| Police intercommunale : | 2249 € |
| Eau : | 23476 € |
| Assainissement : | 10692 € |
| Technique : | 1020 € |
| Administration/urbanisme : | 337 € |

114 heures complémentaires ont été effectuées par 4 agents à 80% pour un montant total de 1 371€.



Le nombre d'heures supplémentaires payées diminue en raison d'une volonté de l'Autorité Territoriale de n'accorder la possibilité de faire des heures qu'avec l'accord expresse de la hiérarchie et par le renfort de la priorisation des heures récupérées.

III. Données RH

Implantation de nos structures et localisation des agents :

En 2021, la police intercommunale a déménagé sur le site du composite-park à PORCELETTE. Un administratif est venu renforcer l'équipe et prendre en charge la fourrière animale créée par la CASAS.

La fréquentation du centre d'activités DOMOFUTURA ne nécessitant plus un poste à temps complet, l'agent d'accueil a été transféré à l'hôtel communautaire de Morhange pour renforcer le service urbanisme qui, depuis le 1^{er} janvier 2022 met en place la dématérialisation des autorisations. L'utilisateur peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Déroulement de carrière :

En 2021, aucun agent n'a bénéficié d'avancement de grade ou de promotion interne. L'entrée en vigueur des nouvelles Lignes Directrices de Gestion retardée par la situation sanitaire a bouleversé les procédures traditionnelles de déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux (avancement de grade et promotion interne) puisque les Commissions Administratives Paritaires n'ont plus à être consultées pour avis préalablement à la notification de ces décisions individuelles.

En 2022, le service des ressources humaines établira une liste d'agents susceptibles d'accéder à un avancement de grade et établira le tableau d'avancement conformément aux critères élaborés par les LDG adoptées par le Comité Technique en date du 14 janvier 2022. Les dossiers de promotion individuelle seront soumis au CDG57 après validation de l'Autorité Territoriale

Afin de maîtriser les coûts liés à l'avancement de grade, le ratio promus-promouvables est passé de 100% à 80%.

En 2021 : 1 stagiaire a été titularisé, 3 titulaires recrutés par le biais de la mutation externe (pour le service communication, informatique et RH), 6 titulaires du SIA3V sont transférés à la CASAS à compter du 1^{er} janvier dans le cadre du transfert de compétence, 4 contractuels en cdd sont recrutés (2 à l'assainissement, 1 à la régie de collecte, 1 à la déchetterie), 3 contrats aidés PEC (1 releveur de compteur, 1 gardien de déchetterie, 1 administratif polyvalent), 1 agent a fait valoir ses droits à la retraite, 1 agent a été licencié (refus de titularisation), 4 enfants sont nés impactant le salaire avec une augmentation du supplément familial de traitement, 2 agents ont été en congé de maternité et 3 agents en congé de paternité, 3 titulaires sont toujours en disponibilité pour convenances personnelles.

Gestion du temps de travail :

La durée annuelle légale du temps de travail des agents à temps complet est de 1 607 heures par an. Ce contingent n'était pas respecté car tous les agents de la CASAS bénéficiaient de 5 jours de congés supplémentaires soit 30 jours au lieu des 25 jours réglementaires et de ponts offerts par l'Autorité Territoriale, héritage d'avantages consenties depuis des décennies par la Ville de Saint-Avold et reconduits d'années en année.

En 2021, la durée annuelle de travail effectif est de 1 549 heures.

Avantage nature :

1 agent bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Il s'agit du concierge du complexe nautique.

Mutualisation :

La convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Saulnois pour les autorisations du droit du sol « ADS » a pris fin le 31 août 2021 et n'est pas reconduite.

Sur le terrain, le service urbanisme a déployé une mutualisation à la demande de communes membres à l'exception de Saint-Avold et de Carling dans le cadre d'un accompagnement et de formations destinées aux secrétaires de mairie. Les agents de la CASAS ont mis en place des permanences sur Morhange.

En 2021, la CASAS a recruté un responsable informatique. Une mutualisation avec les communes membres ne disposant pas de service informatique est en projet.

L'action sociale :

La Participation employeur à l'adhésion au contrat de prévoyance COLLECTEAM est passée de 15 à 20 euros brut par mois. Le taux de cotisation à la charge de l'agent est de 1.45% auquel peut se rajouter différentes options (+ 0.35%, +0.50%, +0.85%) laissées à l'appréciation de l'agent. En 2021, 90 agents ont adhéré au contrat de prévoyance, soit une participation annuelle brute de 21 600 €.

La Participation employeur à l'adhésion d'un contrat de mutuelle santé labélisée est calculée à hauteur de 1.62% du plafond de la sécurité sociale net pour l'agent, 0.972 % pour le conjoint et 0.486 % par enfant à charge. En 2021, 98 agents ont adhéré à un contrat santé labélisé et bénéficient selon la composition familiale d'une participation employeur d'un montant global annuel de 98 320€

La Participation employeur à hauteur de 50% d'un chéquier mensuel de 15 titres repas d'une valeur faciale unitaire de 6 €. Ce nombre est proratisé en fonction de la durée de travail et de l'absence de l'agent autre que pour congés payés annuels et congés pour accident de service. En 2021, 17 641 chèques ont été distribués. Les 10 agents de la régie de collecte bénéficient d'une indemnité repas de 4,80€ par jour travaillé pour un montant annuel de 6 860€.

La Participation employeur à l'amicale pour l'attribution de chèques-vacances d'une valeur de 500 € : les agents avec enfant participent pour 90 € tandis que ceux sans enfant versent 110 €.

La nouvelle Bonification Indiciaire :

La maîtrise de la nouvelle bonification indiciaire « NBI » passe par la mise à jour annuelle des critères d'attribution. L'indemnité est systématiquement retirée dès que les critères ne sont plus remplis.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise « IFSE » et le Complément indiciaire Annuel « CIA »

En 2021, il n'y a eu aucune augmentation de l'IFSE, quant au CIA, il a été recalculé pour l'ensemble des agents et revu à la baisse, conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes Région GRAND EST.

Le congé paternité :

A compter du 1er juillet 2021, la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est portée à 28 jours, contre 14 jours auparavant.

IV. Les principales orientations 2022

L'accent sera mis sur la mobilité interne et la mise en place d'un réexamen systématique des missions dans l'objectif d'une montée en compétence préalablement à tout recrutement et à la nomination sur de nouveaux grades. La vacance de poste donnera systématiquement lieu à une étude pour apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part, des objectifs opérationnels, et, d'autre part, de l'organisation des services.

Au titre de la mobilité interne, il conviendrait d'étudier la création d'un poste de responsable Subventions dont la principale mission serait de contribuer à l'obtention et à la gestion des aides publiques (subventions de l'Etat, de la Région, du Département voire de l'Europe) pour la réalisation des projets de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cadre du projet de territoire Warndt-Naborien, il est envisagé la création d'un poste de coordonnateur de santé, de 3 postes d'ingénieurs d'affaire et d'un responsable. Ces recrutements seront autofinancés par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, la Commune de Communes du Warndt et le District Urbain de Faulquemont et par des subventions de l'Etat.

La régie de collecte va déployer ses compétences sur de nouvelles communes. La CASAS recherche pour 2022 un local avec une capacité suffisante pour accueillir le personnel et les véhicules de la collecte.

Ce service en pleine expansion sera renforcé par le recrutement de chauffeurs et ripeurs et une nouvelle direction sera mise en place.

Le regroupement du personnel sur un même lieu est un objectif de la gouvernance qui étudie toutes les opportunités d'implantation et de financement. L'éclatement du personnel sur les différents sites est source de multiplication des dépenses de fonctionnement, de déplacements fréquents chronophages et de freins au sentiment d'appartenance à un même et unique employeur.

Le recours à des vacataires, recrutés pour des besoins occasionnels ou saisonniers et dont le recrutement permet une souplesse pour la gestion d'événements ponctuels ou de missions spécifiques.

La maîtrise de l'IFSE nécessitera une étude des critères d'attribution nécessaire à l'exercice des fonctions. La réorganisation des services a modifié certaines fiches de postes et certaines indemnités frôlant la valeur haute du plafond ne sont plus en adéquation avec la réalité des missions exercées. Il conviendrait donc de les réviser.

La loi de transformation de la fonction publique a mis fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale. La CASAS a adopté l'harmonisation des 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022. A compter de cette date, les agents pourront bénéficier de 6 jours de RTT dès lors que la durée effective de travail est de 36 heures/semaine, conformément à la délibération du Conseil Communautaire, séance du 25 février 2022.

La maîtrise du CIA nécessitera une étude des critères d'attribution et de compatibilité avec l'attribution du 13^{ème} mois dans le cadre de l'application de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.